

# TRÉSORERIE

LIGUE  
NORMANDIE  
FFHANDBALL



CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION				
	31/12/24	budget 2024	31/12/23		31/12/24	budget 2024	31/12/23	
<b>60 ACHATS</b>				<b>70 VENTES</b>				
<b>REDEVANCES FEDERALES</b>	<b>626 368,56 €</b>	<b>605 000,00 €</b>	<b>604 971,05 €</b>	<b>RECETTES FEDERALES</b>	<b>622 243,77 €</b>	<b>605 000,00 €</b>	<b>603 866,86 €</b>	
Affiliations, Licences, Mutations	626 368,56 €	605 000,00 €	604 971,05 €	Affiliations, Licences, Mutations	622 243,77 €	605 000,00 €	603 866,86 €	
Documentation, Boutique, Revue Fédérale				Documentation, Papillons				
Coupe de France Régionale (basculée en 468401 et 451)				Coupe de France Régionale (basculée en 468401 et 451)				
<b>6- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 228,22 €</b>	<b>41 400,00 €</b>	<b>39 326,40 €</b>	<b>RECETTES LIGUE</b>	<b>471 134,47 €</b>	<b>472 400,00 €</b>	<b>464 112,30 €</b>	
Achat d'études et de prestations	33,50 €		- €	Cotisation Clubs	22 500,00 €	22 400,00 €	22 100,00 €	
Fournitures administratives et autres	2 001,35 €	2 000,00 €	1 352,29 €	Indexation Licences	365 321,47 €	360 000,00 €	357 373,30 €	
Locations mobilières, Maintenance	11 213,61 €	13 000,00 €	13 344,23 €	Mutations	83 313,00 €	90 000,00 €	84 639,00 €	
Frais Postaux et Télécommunication	4 438,57 €	6 200,00 €	6 190,00 €	<b>RECETTES ITFE</b>	<b>213 774,95 €</b>	<b>124 600,00 €</b>	<b>122 386,13 €</b>	
Documentation - Equipements	48,56 €	1 200,00 €	232,51 €	Participations Stagiaires ITFE	213 774,95 €	120 000,00 €	118 538,01 €	
Assurances Ligue	5 010,82 €	5 200,00 €	5 100,04 €	Taxe d'apprentissage IFFE	- €	4 600,00 €	3 848,12 €	
Siège Ligue (Entretien, Eau/EDF)	13 501,16 €	12 000,00 €	11 904,54 €	<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>44 414,70 €</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>51 146,89 €</b>	
Cotisations	1 261,00 €	800,00 €	630,00 €	Recettes Engagements	37 040,00 €	38 000,00 €	38 060,00 €	
Dons-relations publiques	719,65 €	1 000,00 €	572,79 €	Mise à disposition de personnel (missions fédérales)	7 374,70 €	10 000,00 €	13 086,89 €	
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>68 647,39 €</b>	<b>74 140,00 €</b>	<b>74 066,37 €</b>	<b>RECETTES MATCHS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>44 500,69 €</b>	
Missions / Réceptions Commissions	33 249,98 €	38 000,00 €	37 085,31 €	Billetterie Franco Allemand U18 Féminines	- €	- €	8 764,00 €	
Missions / Réceptions Hors Commissions + AG/BD/CD/CA	21 311,31 €	20 000,00 €	20 338,86 €	Buvette Tournoi de France Féminines	- €	- €	15 242,63 €	
Frais de formations Personnel	691,60 €	2 000,00 €	2 637,60 €	Reversement FFHB match France - Italie Masculins	- €	- €	20 494,06 €	
Honoraires	12 436,50 €	13 000,00 €	12 868,80 €	<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>254 649,20 €</b>	<b>253 817,00 €</b>	<b>276 343,33 €</b>	
Services Bancaires	958,00 €	1 140,00 €	1 135,80 €	Contrat Territorial Individualisé FFHB	115 669,20 €	113 000,00 €	116 043,65 €	
<b>63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>5 313,00 €</b>	<b>4 820,00 €</b>	<b>4 801,00 €</b>	Région Normandie Convention d'objectifs	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
Taxes Foncières	2 925,00 €	2 750,00 €	2 741,00 €	Région Normandie Investissement véhicule part 2024	- €	450,00 €	- €	
Taxe d'Habitation	2 388,00 €	2 070,00 €	2 060,00 €	Agence Nationale du Sport PSF	51 280,00 €	52 000,00 €	55 433,00 €	
Taxes diverses	- €		- €	ANS Emploi	- €	- €	12 000,00 €	
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>399 313,48 €</b>	<b>410 000,00 €</b>	<b>458 913,89 €</b>	ANS Pôles Espoirs	20 700,00 €	20 700,00 €	21 200,00 €	
Salaires Bruts et Indemnités	303 939,89 €		345 526,00 €	Aides Unique Emploi Apprentis	2 000,00 €	2 667,00 €	6 666,68 €	
Charges sociales	94 074,91 €	410 000,00 €	111 706,13 €	<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>251 449,73 €</b>	<b>222 500,00 €</b>	<b>247 247,03 €</b>	
Médecine du travail	1 298,68 €		1 681,76 €	Recettes Diverses	29 069,80 €	39 000,00 €	38 875,10 €	
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>661 194,28 €</b>	<b>582 500,00 €</b>	<b>692 137,18 €</b>	Participation CREF Féminines de Caen	25 730,00 €	21 800,00 €	27 622,50 €	
Formation Générale ITFE	86 065,03 €	70 000,00 €	78 109,02 €	Participation Pôle Espoirs Féminines du Havre	80 127,00 €	70 000,00 €	73 143,00 €	
Formation Générale Stages Jeunes	20 862,01 €	18 000,00 €	17 660,82 €	Participation Pôle Espoirs Masculins de Caen	45 065,00 €	38 000,00 €	38 022,00 €	
Finales Jeunes	1 795,88 €	2 000,00 €	1 816,21 €	Recettes Arbitrage	35 950,00 €	38 000,00 €	36 425,00 €	
Compétitions Inter-Ligues	8 795,97 €	11 000,00 €	9 869,46 €	Participation Inter Ligues	382,40 €	- €	- €	
Normandie Avenir	24 901,54 €	20 000,00 €	22 551,30 €	Participation Beach	60,00 €	- €	2 160,00 €	
Site Accession Féminin + Cref Féminin de Caen	44 860,50 €	28 500,00 €	40 713,75 €	Championnat de France Inter Comités F	8 028,80 €	10 000,00 €	10 939,00 €	
Pôle Espoirs Féminines du Havre	137 190,01 €	139 000,00 €	144 565,87 €	Participation Inter Comités M et F	11 071,91 €		3 230,00 €	
Pôle Espoirs Masculins de Caen	94 832,11 €	84 000,00 €	83 778,69 €	Participation Clubs repas AG	1 610,00 €	1 700,00 €	1 674,00 €	
Arbitrage Championnats / Suivis et Stages Arbitres	24 408,43 €	40 000,00 €	40 817,68 €	Mécénat et partenaires privés	1 700,00 €	3 000,00 €	2 700,00 €	
Championnat de France Inter Comités	11 518,70 €	13 000,00 €	10 867,97 €	Affectation Fonds de solidarité 21- Pôles/Stages	- €	- €	11 455,00 €	
Phase Territoriale Inter Comités	22 134,30 €	21 000,00 €	40 368,41 €	Produits divers de Gestion Courante	12 654,82 €	1 000,00 €	1 001,43 €	
Contrat Territorial Individualisé FFHB Comités	40 560,00 €	40 000,00 €	42 000,00 €	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 799 064,93 €</b>	<b>1 717 860,00 €</b>	<b>1 874 215,89 €</b>	
Développement et Services aux Clubs	39 542,28 €	30 000,00 €	40 194,18 €	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 857 666,82 €</b>	<b>1 726 317,00 €</b>	<b>1 809 603,23 €</b>	
Nouvelles pratiques	61 274,07 €	40 000,00 €	52 073,85 €	<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 251,29 €</b>	<b>2 100,00 €</b>	<b>2 126,72 €</b>	
Centres d'Entraînements Labellisés Masculins	20 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	Intérêts bancaires	- €	- €	- €	
Centres d'Entraînements Labellisés Féminins	9 000,00 €	- €	- €	<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 686,72 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>6 975,00 €</b>	
Tournoi de France Féminines	- €	- €	9 567,14 €	Pertes sur créances Irrécouvrables	5 686,72 €	3 000,00 €	6 975,00 €	
Match EDF Masculins France-Italie Rouen	- €	- €	437,40 €	Autres Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	
Matches Franco Allemand U18 Féminines	- €	- €	24 527,17 €	<b>68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION</b>	<b>33 693,83 €</b>	<b>24 700,00 €</b>	<b>26 295,10 €</b>	
Valorisation Clubs CMCD	13 446,05 €	6 000,00 €	5 430,00 €	Dotations aux Amortissements	22 703,47 €	22 700,00 €	22 354,04 €	
Affectation Fonds de solidarité 21- Pôles/Stages	- €		11 655,00 €	Dotation Provisions Dépréciation Créances Clubs	10 990,36 €	2 000,00 €	3 941,06 €	
Charges diverses de gestion courantes	7,40 €		133,26 €	<b>689 ENGAGEMENTS A REALISER</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
				Fonds Dédiés	29 000,00 €			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 867 445,48 €</b>	<b>1 745 560,00 €</b>	<b>1 907 485,99 €</b>	<b>77 QUOTE PART SUB. Investissements</b>	<b>5 500,73 €</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>5 500,73 €</b>	
<b>12 EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>12 303,08 €</b>		<b>- €</b>	<b>78 REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>5 686,72 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>6 975,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 879 748,56 €</b>	<b>1 745 560,00 €</b>	<b>1 907 485,99 €</b>	Reprise Prov. Dépréciat. Clubs	5 686,72 €	3 000,00 €	6 975,00 €	
				Reprise Provision pour risques et Charges				
				<b>789 REPORT DE RESSOURCES NON AFFECTEES</b>	<b>8 643,00 €</b>	<b>8 643,00 €</b>	<b>66 357,00 €</b>	
				REPRISE FONDS DEDIES	8 643,00 €	8 643,00 €	66 357,00 €	
				<b>79 TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 356,09 €</b>	
				Transferts de Charges aide emploi jeunes/prime inflation 2021	- €	- €	- €	
				Transferts de charges Tuteurs Apprentis	- €	- €	- €	
				Rembt Prise en charge AFDAS	- €	- €	1 400,00 €	
				Rembt Assurance sinistre	- €	- €	1 956,09 €	
				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 879 748,56 €</b>	<b>1 745 560,00 €</b>	<b>1 893 918,77 €</b>	
				<b>12 DÉFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>13 567,22 €</b>	
				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 879 748,56 €</b>	<b>1 745 560,00 €</b>	<b>1 907 485,99 €</b>	

## Explications du Compte de Résultat au 31/12/24 par rapport au 31/12/2023

### DÉPENSES :

#### Frais de fonctionnement : - 1098 €

Fournitures administratives : + 649 € : en légère hausse : achat étagères garage + destructeur papier  
Location immobilières / Maintenance : - 2130.62 € : -2615 € plus de location copieur (acheté en 2023) et + 1400 € sur les abonnements de licences office 365 et – 1000 € sur la maintenance informatique  
Frais postaux et communication : - 1751.43 € : -1043 € sur la téléphonie fixe dont le coût est compris dans la location, seules les communications supplémentaires sont facturées en sus et -481 € sur l'abonnement internet et -191 € sur les lignes portables.  
Siège Ligue Entretien : - 1596.52 € : Eau +400 €, EDF +1500, entretien immobilier-2200 (sur 2023, réparation fuite évacuation des eaux), entretien/réparation véhicules +875 €, copies supplémentaires copieur +908  
Cotisations : +631 € (Cros / Maison des Sports / Groupement d'employeurs 14)

#### Autres services extérieurs : - 5419 €

Missions / Réceptions : - 3835 € partage de réunions présentiel et visio  
Missions / Réceptions AG/BD/CD/CA : + 973 € partage des réunions présentiel et visio  
Frais de formation du personnel : - 1946 € dépend du nombre de formations effectuées

#### Impôts et taxes : + 512 €

Taxe Foncières : + 184 € hausse du tarif  
Taxe d'Habitation : + 328 € : hausse du tarif + taxe d'habitation sur le garage

#### Charges de personnel : - 59600 €

Salaires bruts et indemnités : - 41586 € : augmentations conventionnelles et pas de dossier retraite ou de rupture  
Charges sociales : - 17631 € : idem que les salaires  
Médecine du travail : -383 € (dépend du nombre de visites effectuées)

#### Autres charges de gestion courante : - 30942 €

Formation Générale ITFE : + 7956 € plusieurs postes en augmentation du au nombre de formations  
Stages jeunes : + 3201 € augmentation des mises à disposition, sous-traitance et missions  
Compétition Inter Ligues : -1073 € : baisse équipements et déplacement et hausse hébergement  
Normandie Avenir : + 2350 € : hébergements en hausse  
Cref/Pole Accession Caen : +4147 € : +5606 € location gymnases 23/24, baisse équipements et sous-traitance, hausse hébergement et formation  
Pôle Havre : - 7376 € : baisse sur quelques lignes et hausse tarif hébergement  
Pôle Caen Masculins : + 11053 € hausse sous-traitance et mises à disposition, location gymnase 23/24, hébergements restauration et honoraires médecins kinés en baisse, missions en hausse  
Arbitrage : - 16409 € : baisse au niveau achats équipements (-13416 €), baisse des mises à disposition et hausse au niveau des stages  
Phase nationale Inter Comités : +650 € : Organisation d'un tour national masculin  
Inter Comités : -18234.41€ : réorganisation des tournois : Pour les garçons, pas de tournoi en juin mais maintien du tour de la Toussaint et pour les filles : tournoi en juin mais celui de la Toussaint a été décalé en janvier  
Aide aux Comités : -1440 € : redistribution Contrat Territorial Individualisé en baisse sur 2024  
Développement / services aux Clubs : - 500 € idem 2023  
Nouvelles pratiques : + 9200 € : HandEnsemble (-2605 €) : 1 seule journée sur le Normand'Ensemble, Beach Handball (+10333 €) : participation champions cup au Portugal, Hand à 4 (+538 €) : participation tournoi Handballons-nous vers 2024 du C14 avec prise en charge drone, HandFit (+932 €) mise en place Normand'Handfit  
Centres d'entraînements Masculins : +5000 € : conforme au budget  
Centres d'entraînements Féminins : +9000 € : nouveau, pour palier à la suppression du CREF  
Match équipe de France Féminine et Masculine : -34000 € : pas de matchs sur 2024  
Valorisation Clubs CMCD : + 8016 € distribution de places de matchs sur les clubs Normands évoluant au plus haut Niveau + bons d'achats chez notre partenaire HN SPORT aux clubs répondant à la CMCD

**Charges Exceptionnelles : + 1288 €**

Reprise perte sur créances irrécouvrables 2023

**Dotations aux Amortissements et dépréciation : +7399 €**

Amortissements : + 349 € amortissements supplémentaires sur achat nouveaux ordinateurs

Provision dépréciation des créances : + 7049 € plus de provision effectuée sur 2024

**Fonds dédiés : +29000 €**

Mise en place d'un fond dédié

**RECETTES :****Recettes Ligue : + 7022 € :**

Affiliations + 400 €, Licences + 7948 € et mutations -1326 €

**Recettes ITFE : + 91389 €**

Hausse au niveau des inscriptions mais la recette des TFP4 est plus élevée que prévu car le 1er trimestre 23/24 a été reversé par la FFHB sur 2024 au lieu de 2023 soit 56065 €).

Pas de Taxe d'Apprentissage versée par la FFHB

**Recettes Engagements : - 1020 €**

Recettes variables en fonction du nombre d'engagements d'équipes en championnats et Coupes

**Recettes mise à disposition personnel (missions fédérales) : - 5712 €**

Dépend du nombre d'heures de mise à disposition du personnel auprès de la FFHB

**Recettes matchs : -24006 €**

Pas de matchs cette année

**Subventions d'exploitation : - 42188 €**

FFHB : - 374 € : Contrat Territorial Individualisé (-1440 €) + autres contributions (+1066 €)

Région Normandie : idem 2023

ANS PSF : - 4153 €

ANS emploi : - 12000 € (plus de contrat ANS en cours)

ANS Pôles : - 500 €

Aide à l'emploi Apprentis : - 4667€ (1 nouvel apprenti qui n'a débuté qu'en septembre)

**Autres produits de gestion courante : + 4203 €**

Recettes diverses : - 9805 € (AG Ligue - 1474 €, discipline - 1763 €, sanctions CMCD -2780 €, CRL - 800 €, amendes sportives - 2988 €)

Pôles et Cref : + 12134 € dépend du nombre de Polistes pour la refacturation des hébergements, ressources CSN et équipements

Arbitrage : - 475 € dépend du nombre d'équipes

Participations : +3214 € : Participations hébergements restauration Inter Comités +4932€, Participation Beach -2160 €

Mécénat + partenaires privés : - 1000 €

Affectation fonds de solidarité 21 : -11455 €

Produits divers de gestion courante : +11653€ divers écarts d'arrondi + équilibre péréquation arbitrage et réaffectation fonds de solidarité 21

**Produits financiers : + 124 €**

Intérêts bancaires : +124 € augmentation des intérêts du livret A

**Quote-part investissement : identique à 2023**

**Reprise sur provisions : - 1288 €**

Reprise sur dépréciation des créances 2023 passées en pertes

**Utilisation des Fonds dédiés : -57714 €**

Utilisation du solde de 8643 € sur les formations gratuites des

**Transferts de charges : -3356 €** (suite à la nouvelle réglementation les recettes des compte 791 ont été basculés en déduction des charges correspondantes)

ACTIF					PASSIF		
	31/12/24			31/12/23		31/12/24	31/12/23
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					Fonds Associatifs	400 000,00 €	400 000,00 €
Logiciels	3 594,11 €	2 714,25 €	879,86 €	1 222,29 €	Autres Réserves	100 000,00 €	100 000,00 €
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					Report à nouveau	125 793,28 €	139 360,50 €
Terrains	30 195,92 €	0,00 €	30 195,92 €	30 195,92 €	<b>Excédent exercice</b>	<b>12 303,08 €</b>	
Construction Siège LNHB	253 979,70 €	170 285,82 €	83 693,88 €	94 035,99 €	Déficit exercice		<b>-13 567,22 €</b>
Composants Siège LNHB	101 946,29 €	101 946,28 €	0,01 €	19 325,23 €	Sous total	638 096,36 €	625 793,28 €
Matériel Technique	77 837,87 €	77 837,87 €	0,00 €	0,00 €	Subvention d'équipement	2 141,13 €	4 595,93 €
Agencements, Installations	100 273,06 €	82 897,01 €	17 376,05 €	0,00 €	Subventions d'Investissement	18 875,52 €	21 921,45 €
Matériel de Transport	41 347,96 €	36 908,70 €	4 439,26 €	9 528,85 €	<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>659 113,01 €</b>	<b>652 310,66 €</b>
Matériel de Bureau	35 957,34 €	21 160,44 €	14 796,90 €	14 570,08 €	<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Mobilier Bureau	38 533,70 €	38 533,70 €	0,00 €	0,00 €	<b>FONDS DEDIES</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>8 643,00 €</b>
<i>Total Immobilisations Corporelles</i>	680 071,84 €	529 569,82 €	150 502,02 €	167 656,07 €	<b>DETTES</b>		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					<b>Dettes financières</b>		
Dépôts et Cautionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Banque Bred	0,00 €	0,00 €
					Intérêts courus à payer	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>683 665,95 €</b>	<b>532 284,07 €</b>	<b>151 381,88 €</b>	<b>168 878,36 €</b>	<b>Dettes exploitations</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					Fournisseurs	265 706,90 €	387 135,12 €
<b>Créances - Compte de Régularisation</b>					Fournisseurs - Factures non parvenues	3 625,48 €	20 754,45 €
Fournisseur avances et acomptes	6 140,12 €		6 140,12 €	2 832,45 €	Clubs - avoirs à établir		0,00 €
Clubs - Comités - FFHB	307 439,26 €	12 514,70 €	294 924,56 €	346 680,18 €	Organismes Sociaux	36 797,68 €	37 002,01 €
Créances douteuses	12 514,70 €		12 514,70 €	7 211,06 €	Rémunérations dues	0,03 €	0,00 €
Fournisseurs avoirs à recevoir	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Etat - Taxe sur les salaires	1 985,00 €	5 802,00 €
Etat - Produits à recevoir	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Collectif débiteur et créditeur	1 308,60 €	1 560,68 €
Produits à recevoir	19 840,00 €		19 840,00 €	22 005,00 €	Créditeurs divers	0,00 €	26 247,00 €
<i>total créances</i>	345 934,08 €	12 514,70 €	333 419,38 €	378 728,69 €	Assurance licences MMA	138,11 €	3 206,77 €
<b>Comptes Financiers</b>					Charges à payer	0,00 €	0,00 €
Valeurs mobilières placement			0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avance	133 530,00 €	89 300,00 €
Banque Bred Ligue	407 813,73 €		407 813,73 €	447 619,03 €	Fonds de valorisation 1er club	4 152,00 €	532,00 €
Compte sur Livret	77 294,22 €		77 294,22 €	75 042,93 €	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>447 243,80 €</b>	<b>571 540,03 €</b>
Caisse			0,00 €	0,00 €	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 135 356,81 €</b>	<b>1 232 493,69 €</b>
<i>total comptes financiers</i>	485 107,95 €	0,00 €	485 107,95 €	522 661,96 €			
<b>Régularisation</b>							
Charges constatées d'avance	52 781,07 €		52 781,07 €	54 979,14 €			
Charges constatées d'avance FFHB	112 666,53 €		112 666,53 €	107 245,54 €			
<i>total charges constatées d'avance</i>	165 447,60 €		165 447,60 €	162 224,68 €			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>996 489,63 €</b>	<b>12 514,70 €</b>	<b>983 974,93 €</b>	<b>1 063 615,33 €</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 680 155,58 €</b>	<b>544 798,77 €</b>	<b>1 135 356,81 €</b>	<b>1 232 493,69 €</b>			

# Explications comptes de bilan 2024

## ACTIF

### Fournisseurs avances et acompte : 6140.12 €

Il s'agit des acomptes versés sur 2024 pour des stages de 2025

### Clubs / Comités / FFHB / Divers : 307439 €

Baisse par rapport à 2023. Certains clubs n'ont pas payé le solde de la facturation de septembre (paiement en 3 fois) + les factures établies en décembre

### Produits à recevoir : 19840 €

Il s'agit de la part des frais CTA facturée en janvier 2025 qui concerne la partie 09 à 12/24 pour 18100 €, les factures de discipline et COC de décembre facturées en janvier 2025 pour 1240 € et l'aide apprenti de décembre reçu sur janvier 2025 pour 500 €

### Charges constatées d'avance :

**112666.53 €** : correspond à la part fédérale des licences 2024/2025 affectée sur 2024 : la FFHB nous a facturés en décembre les licences qualifiées du 30 septembre au 31 décembre avec prélèvements de février à mai 2025. Nous avons imputé la facturation sur 2025 puisque nous facturons les clubs en janvier.

**52781.07 €** : Toutes les autres factures datées de 2024 dont une partie de la facturation concerne 2025

Eurecia : 1224.24 € abonnement annuel part 01 à 09/25 ; OVH : 44.89 € part abonnement hébergement sites internet 01 à 04/24 ; CRJS Havre : 49200 € Hébergements CRJS Pôle Féminin part 01 à 06/25 ; LOCADD : 311.35 € location maintenance téléphonie part 01/25 ; Orange : 649.34 € abonnement internet et portables part 01/25 ; EDF : 39.87 € abonnement part 01/25 ; UPMEET : 149.44 outil IA pour comptes rendus réunions abonnement 2025 ; MSI 2000 : infogérance informatique part 2025

## PASSIF

### Subvention d'Equipement : 2141.13 €

Il s'agit de la subvention régionale de 12274 € concernant l'achat du véhicule dont nous avons appliqué la « répartition » sur 5 ans sur la même base que l'achat du véhicule qui est amorti sur 5 ans (du 10/11/2020 au 09/11/2025). La part 2024 est donc de 2454.80 € reste donc à répartir :  $4595.93 - 2454.80 = 2141.13$  €

### Subvention d'Investissement : 18875.52 €

Il s'agit de la subvention départementale de 91469.41 € (600000 francs à l'époque) reçue pour la construction de la Ligue le 02 mars 2001 qui est « répartie » sur 30 ans. Nous passons 3045.93 € tous les ans, reste donc 18875.52 € à « amortir » soit encore 6.2 ans (déjà « amorti »  $72593.03$  € :  $91469.41 - 72593.03 = 18875.52$  €)

### Fournisseurs + factures non parvenues au 31/12 : 269332.38 €

Quelques factures de 2024 à payer dont FFHB 200517.24€

### Organismes sociaux : 36797.68 €

Il s'agit des prélèvements sociaux de décembre qui sont effectués sur janvier 2025

### Collectif débiteur et créditeur : 1308.00 €

Il s'agit des notes de frais des commissions datées de décembre 2024 arrivées en retard et payées en 2025

### Etat – Taxe sur les salaires : 1985 €

Baisse par rapport à 2023 (en fonction de la masse salariale) à payer sur 2025

### Produits Constatés d'avance : 133530 €

Il s'agit des licences facturées en septembre dont nous reportons une partie sur 2025 pour 92430 €, même système pour les mutations dont 5/12 de la facturation est reporté sur 2025 puis l'acompte de la subvention de la Région de 6750 € pour l'achat d'un nouveau véhicule dont la livraison est reportée à mai 2025

# Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport du commissaire aux comptes sur  
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL**  
**980 Avenue du Général de Gaulle**  
**76350 OISSEL**

*Ce rapport contient 4 pages*  
*Les annexes contiennent 11 pages*

**Bois-Guillaume**

95 Allée Alfred Nobel  
76230 BOIS-GUILLAUME  
Tél : 02 35 73 05 08  
contact@expertisecrg.fr

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

### **Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL**

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

---

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les subventions figurent au compte de résultat pour une valeur nette de 138.980 €. Ces subventions sont évaluées au nominal dont la direction nous a confirmé l'octroi de celles-ci au cours de l'exercice

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent le montant des subventions reçues et à recevoir. Nous avons procédé à l'appréciation de la réalité de ces subventions.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère approprié des informations comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 24 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes  
COMPTABILITE REVISION GESTION



---

Dominique PASQUIER

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 594,11	2 714,25	879,86	1 222,29
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	30 195,92		30 195,92	30 195,92
Constructions	421 869,43	320 799,49	101 069,94	113 361,22
Installations techniques, matériel et outillage	77 837,87	77 837,87		
Autres immobilisations corporelles	150 168,62	130 932,46	19 236,16	24 098,93
Immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>683 665,95</b>	<b>532 284,07</b>	<b>151 381,88</b>	<b>168 878,36</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 140,12		6 140,12	2 832,45
Créances				
Usagers et comptes rattachés	351 825,12	12 514,70	339 310,42	353 891,24
Autres créances	20 019,62		20 019,62	22 036,58
Divers				
Disponibilités	485 107,95		485 107,95	522 661,96
Charges constatées d'avance	165 447,60		165 447,60	162 224,68
<b>Total II</b>	<b>1 028 540,41</b>	<b>12 514,70</b>	<b>1 016 025,71</b>	<b>1 063 646,91</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 712 206,36</b>	<b>544 798,77</b>	<b>1 167 407,59</b>	<b>1 232 525,27</b>

## Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	400 000,00	400 000,00
Autres fonds propres sans droit de reprise	400 000,00	400 000,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	100 000,00	100 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles	100 000,00	100 000,00
Report à nouveau	125 793,28	139 360,50
Excédent ou déficit de l'exercice	12 303,08	-13 567,22
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>638 096,36</b>	<b>625 793,28</b>
Subventions d'investissement	21 016,65	26 517,38
<b>Total I</b>	<b>659 113,01</b>	<b>652 310,66</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	29 000,00	8 643,00
<b>Total II</b>	<b>29 000,00</b>	<b>8 643,00</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	4 152,00	532,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 362,38	407 889,57
Dettes fiscales et sociales	38 932,33	42 835,59
Autres dettes	33 317,87	31 014,45
Produits constatés d'avance	133 530,00	89 300,00
<b>Total IV</b>	<b>479 294,58</b>	<b>571 571,61</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 167 407,59</b>	<b>1 232 525,27</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
Ventes de marchandises		15 242,63
Production vendue	257 099,65	160 882,96
Subventions d'exploitation	138 980,00	160 299,68
Reprises et Transferts de charge	5 686,72	10 331,09
Cotisations	1 130 418,24	1 106 039,16
Autres produits	331 168,93	363 290,68
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 863 353,54</b>	<b>1 816 086,20</b>
Achats de marchandises	28 895,80	63 607,97
Autres achats non stockés et charges externes	605 383,97	612 849,40
Impôts et taxes	10 756,54	12 512,74
Salaires et Traitements	303 939,89	345 526,00
Charges sociales	89 930,05	101 828,03
Amortissements et provisions	33 693,83	26 295,10
Autres charges	765 845,40	741 018,63
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 838 445,48</b>	<b>1 903 637,87</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>24 908,06</b>	<b>-87 551,67</b>
Produits financiers	2 251,29	2 126,72
<b>Résultat financier</b>	<b>2 251,29</b>	<b>2 126,72</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>27 159,35</b>	<b>-85 424,95</b>
Produits exceptionnels	5 500,73	5 500,73
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 500,73</b>	<b>5 500,73</b>
Report des ressources non utilisées	8 643,00	66 357,00
Engagements à réaliser	29 000,00	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>12 303,08</b>	<b>-13 567,22</b>
Contribution volontaires en nature		
<b>Total des produits</b>		
<b>Total des charges</b>		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 167 408 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 12 303 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/2024 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

**COMPTABILITE REVISION GESTION**  
95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME  
Tél : 02 35 73 05 08  
e-mail : [contact@expertisecrg.fr](mailto:contact@expertisecrg.fr)  
RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Faits caractéristiques

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 621			3 594
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 621</b>			<b>3 594</b>
- Terrains	30 196			30 196
- Constructions sur sol propre	253 980			253 980
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	167 890			167 890
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 917			77 838
- Installations générales, agencements aménagement divers	39 441			34 330
- Matériel de transport	41 348			41 348
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	80 279			74 491
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>695 050</b>			<b>680 072</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>699 671</b>			<b>683 666</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 398			2 714
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 398</b>			<b>2 714</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	302 979			315 232
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 529			5 567
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 917			77 838
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 441			34 330
- Matériel de transport	31 819			36 909
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 709			59 694
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>527 394</b>			<b>529 570</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>530 792</b>			<b>532 284</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 537 292 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	351 825	351 825	
Autres	20 020	20 020	
Charges constatées d'avance	165 448	165 448	
<b>Total</b>	<b>537 292</b>	<b>537 292</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	150
PRODUITS A RECEVOIR	19 840
<b>Total</b>	<b>19 990</b>

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 479 295 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 362	269 362		
Dettes fiscales et sociales	38 932	38 932		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 470	37 470		
Produits constatés d'avance	133 530	133 530		
<b>Total</b>	<b>479 295</b>	<b>479 295</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	3 625
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	13 409
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	6 016
<b>Total</b>	<b>23 050</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	165 448		
<b>Total</b>	<b>165 448</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	133 530		
<b>Total</b>	<b>133 530</b>		

# Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur  
les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL  
980 Avenue du Général de Gaulle  
76350 OISSEL

*Ce rapport contient 2 pages*

**Bois-Guillaume**

95 Allée Alfred Nobel  
76230 BOIS-GUILLAUME  
Tél : 02 35 73 05 08  
contact@expertisecrg.fr

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

### **Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL**

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Bois Guillaume, le 24 Mars 2025

Le Commissaire aux Comptes  
COMPTABILITE REVISION GESTION



---

Dominique PASQUIER

## BUDGET PREVISIONNEL 2025

CHARGES D'EXPLOITATION		Budget 2025	PRODUITS D'EXPLOITATION		Budget 2025
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>		<b>70</b>	<b>VENTES</b>	
	REDEVANCES FEDERALES	<b>630 000,00 €</b>		RECETTES FEDERALES	<b>630 000,00 €</b>
<b>61</b>	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 900,00 €</b>		RECETTES LIGUE	<b>477 800,00 €</b>
	Fournitures administratives	2 000,00 €		Frais de secrétariat	22 800,00 €
	Locations mobilières, Maintenance	11 300,00 €		Indexation Licences	370 000,00 €
	Frais Postaux et Télécommunication	4 500,00 €		Mutations	85 000,00 €
	Documentation - Equipements	1 000,00 €			
	Assurances Ligue	6 400,00 €		<b>RECETTES ITFE</b>	<b>150 000,00 €</b>
	Siège Ligue (Entretien, Eau/EDF)	13 700,00 €		Participations stagiaires ITFE	145 400,00 €
	Cotisations (CROS+CSN)	1 300,00 €		Reversement Taxe apprentissage IFFE	4 600,00 €
	Dons-relations publiques	700,00 €			
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>69 400,00 €</b>		<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>44 000,00 €</b>
	Missions	33 500,00 €		Engagements Clubs	38 000,00 €
	Frais de réunions (CA, BD, Commissions)	21 500,00 €		Mise à disposition personnel Ligue / FFHB	6 000,00 €
	Frais de formation	900,00 €			
	Honoraires	12 500,00 €			
	Services Bancaires	1 000,00 €			
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>5 400,00 €</b>			
	Taxe Foncière	3 000,00 €			
	Taxe Habitation	2 400,00 €			
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>425 000,00 €</b>	<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>260 000,00 €</b>
	Salaires et charges	425 000,00 €		Contrat Territorial Individualisé FFHB Normandie	113 000,00 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>629 800,00 €</b>		Convention d'objectifs Région Normandie	65 000,00 €
	Formation Générale ITFE Cadres Techniques	89 000,00 €		Agence Nationale du Sport PSF	45 000,00 €
	Formation Générale Stages Jeunes	21 000,00 €		ANS PPF Féminin et Masculin	20 000,00 €
	Finales Jeunes	1 800,00 €		ANS Emploi	12 000,00 €
	Compétitions Inter-Ligues	9 000,00 €		Aide Unique Emploi Apprentis	5 000,00 €
	Normandie Avenir	15 000,00 €	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>227 700,00 €</b>
	PPF Féminin site accession CAEN	29 000,00 €		Recettes diverses	30 000,00 €
	PPF Féminin pole espoir du HAVRE	138 000,00 €		Participation CREF Caen	15 000,00 €
	PPF Masculin pole espoir de CAEN	95 000,00 €		Participation Pôle Féminin du Havre	80 000,00 €
	Arbitrage Championnats (+Suivis et Stages Arbitres)	25 000,00 €		Participation Pôle Masculin de Caen	45 000,00 €
	Championnat de France Inter-Comités	11 000,00 €		Frais Administratifs CTA	36 000,00 €
	Phase Territoriale et Phase Nationale Inter Comités	22 000,00 €		Championnat de France Inter Comités M	8 000,00 €
	Contrat Territorial Individuel FFHB reversement Comités	39 000,00 €		Participation clubs repas AG	11 000,00 €
	Développement et Services aux Clubs	40 000,00 €		Mécénat et partenaires privés	1 700,00 €
	Nouvelles pratiques et Beach	51 000,00 €		Produits divers de gestion courante	1 000,00 €
	Centres Entraînements clubs labellisés Masculins	15 000,00 €			
	Centres Entraînements clubs labellisés Féminines	15 000,00 €			
	Valorisation Clubs CMCD	14 000,00 €			
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 800 500,00 €</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 789 500,00 €</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	- €	<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 300,00 €</b>
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	- €	<b>77</b>	<b>QUOTE PART SUB. Investissements et Equipements</b>	<b>7 200,00 €</b>
	Pertes sur créances irrécouvrables				
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION</b>	<b>27 500,00 €</b>	<b>78</b>	<b>REPRISE SUR PROVISIONS</b>	
	Dotations aux Amortissements - Provisions	27 500,00 €	<b>789</b>	<b>REPRISE FONDS DEDIES</b>	<b>29 000,00 €</b>
<b>689</b>	<b>FONDS DEDIES</b>		<b>79</b>	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 828 000,00 €</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 828 000,00 €</b>

## Explications du Budget prévisionnel 2025

### CHARGES :

**Redevances Fédérales : 630000 €**

Prise en compte du nombre de licences Gesthand au 30/04/25 avec tarif 2025/2026

**Frais de fonctionnement : 40900 €**

Augmentation au niveau assurance car 1 véhicule supplémentaire.

**Autres services extérieurs : 69400 €**

Légère hausse sur chaque ligne

**Impôts et taxes... : 5400 €** idem 2024 (inclus taxe habitation)

**Charges de personnel : 425000 €** en hausse avec prévision embauche emploi ANS

**Autres charges de gestion courante : 629800 €**

Postes ajustés par rapport à 2024 avec une baisse sur le Normandie Avenir (1 seul secteur) et le Beach (pas de tournoi international)

**Charges Exceptionnelles : 0 €**

**Dotation aux amortissements et dépréciation : 27500 €**

Légère baisse due au matériel en fin d'amortissement et baisse provision dépréciation des créances.

### PRODUITS :

**Recettes FFHB : 630000 €** (idem charges redevances FFHB)

**Recettes Ligue : 477800 €**

Prise en compte du nombre de licences 2024/2025 au 30/04/25. Tarif Ligue inchangé

**Recettes ITFE : 150000 €**

Estimation Participation stagiaires. En baisse par rapport à 2024 car il y avait une recette de 2023 passée en 2024

**Recettes diverses : 44000 €**

Total idem à 2024

**Subventions d'exploitation : 260000 €**

CTI FFHB : en légère baisse

Convention d'objectifs Région Normandie : Idem 2024

ANS Pôles : légère baisse par rapport à 2024

Aide à l'emploi Apprentis : +3000 par rapport à 2024 (nouveau contrat pour la rentrée)

ANS : +12000 € : un dossier de création de poste prévu

**Autres produits de gestion courante : 227700 €**

Recettes diverses : activités normales

Pôles et Cref : Participation des familles sur les facturations du CRJS Havre et du CSN Caen

Frais administratif CTA : idem 2024

Participation Inter-Comités Phase Nationale : participation des Comités sur les frais d'hébergement et de restauration (1 seul secteur à domicile)

**Produits financiers : 2300 €** intérêts livret A idem 2024

**Quote Part subv. Investissements et Equipements : 7200 €** en hausse car subvention nouveau véhicule en plus

**Utilisation des Fonds dédiés 2024 : 29000 €**

Reprise pour utilisation des fonds dédiés

**REDEVANCES LIGUE**

	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>Frais de SECRETARIAT</b>		
. Club Nat./ Régional	200	<b>200</b>
. Club Départemental	100	<b>100</b>
<b>INDEXATION LICENCES et MUTATIONS</b>		
. Plus de 16 ans (Dont Beach compétition et Para Hand)	18,10	<b>18,10</b>
. plus de 16 ans dirigeants	18,10	<b>18,10</b>
. 12 à 16 ans	14,80	<b>14,80</b>
. Moins de 12 ans	13,80	<b>13,80</b>
- Loisirs, handfit, Handensemble, Beach, Corpo	13,80	<b>13,80</b>
. Evenementielles	gratuit	<b>gratuit</b>
Mutations à partir de 13 ans	17	<b>17</b>
<b>MUTATION (avec part fédérale)</b>		
. Plus de 16 ans (FFHB + LNHB)	(90+97) = 187	(90+97) = <b>187</b>
. De 13 à 16 ans (FFHB + LNHB)	(54+53) = 107	(54+53) = <b>107</b>
. 12 ans et Moins	gratuit	<b>gratuit</b>
. Dirigeants	gratuit	<b>gratuit</b>
<b>DROITS DE CONSIGNATION</b>		
Régional	200	<b>200</b>
National	400	<b>400</b>
<b>Appel au Jury d'appel</b>		
clubs Rég.	400	<b>400</b>
Clubs Nat.	750	<b>750</b>
<b>Retard + de 5 jours sur l'envoi des Documents Administratifs après 1ère relance *</b>	150	<b>150</b>

\* Retour vers la Ligue, des clubs et des comités

**REDEVANCES LIGUE**

<b>ENGAGEMENTS</b>	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>DIVISION</b>		
<b>Pour information N3 Masculins (Redevance Fédérale)</b>		
Pré-Nationale Masculins	1850	<b>1850</b>
Excellence Régionale Masculins	300	<b>300</b>
Honneur Régional Masculins	220	<b>220</b>
-19 ans Excellence Territoriale Masculins	180	<b>180</b>
-17 ans Excellence Régionale Masculins	130	<b>130</b>
-17 ans Honneur Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-15 ans Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-15 ans Honneur Régionale Masculins	90	<b>90</b>
-13 ans Excellence Régionale Masculins	90	<b>90</b>
	gratuit	<b>gratuit</b>
<b>Pour information N2 Féminines (Redevance Fédérale)</b>		
Pré-Nationale Féminines et Nationale 3 Féminines	1850	<b>1850</b>
Excellence Régionale Féminines	240	<b>240</b>
-19 ans Excellence Territoriale Féminines	190	<b>190</b>
-17 ans Excellence Régionale Féminines	130	<b>130</b>
-15 ans Excellence régionale Féminines	110	<b>110</b>
-13 ans Excellence Régionale Féminines	90	<b>90</b>
	gratuit	<b>gratuit</b>
Coupe de Normandie + 16 ans	40	<b>40</b>
Coupe de France clubs Régionaux	50	<b>50</b>

**Les indemnités d'arbitrage sont payées directement par les clubs lors des matchs.  
Une péréquation sera effectuée par la Ligue en fin de saison pour chaque poule afin  
d'équilibrer les dépenses de chaque club.**

<b>Frais administratifs CTA</b> <i>(stages, suivis, formation des arbitres et JA...)</i>	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>DIVISION</b>		
Pré-Nationale Masculine	400	<b>400</b>
Excellence Masculine	350	<b>350</b>
Honneur Masculine	250	<b>250</b>
Pré-Nationale Féminine + N 3 Féminine	300	<b>300</b>
Excellence Féminine	250	<b>250</b>

<b>Sanction CTA</b>	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>Quota arbitrage club non réalisé (par match)</b>	15	<b>15</b>



**REDEVANCES LIGUE**

<b>PEREQUATION KM</b>	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b><i>DIVISION</i></b>		
Pré-Nationale Masculins	220	<b>220</b>
Excellence Masculins	160	<b>160</b>
Honneur Masculins.	120	<b>120</b>
Pré-Nationale / N 3 Féminines	160	<b>160</b>
Excellence	120	<b>120</b>

<b>FORFAIT</b>	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b><i>Masculins</i></b>		
Pré-Nationale	210	<b>210</b>
Excellence	210	<b>210</b>
Honneur	210	<b>210</b>
-19 ans Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-19 ans Territoriale Masculins	110	<b>110</b>
-17 ans Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-17 ans Pré Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-15 ans Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-15 ans Pré Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-13 ans Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
Forfait général +16	630	<b>630</b>
Forfait général Jeunes	330	<b>330</b>
<b><i>Féminines</i></b>		
Pré-Nationale + Nationale 3	210	<b>210</b>
Excellence	210	<b>210</b>
-19 ans Excellence Régionale Féminines	110	<b>110</b>
-19 ans Territoriale Féminines	110	<b>110</b>
-17 ans Excellence Régionale Féminines	110	<b>110</b>
-15 ans Excellence régionale Féminines	110	<b>110</b>
-13 ans Excellence Régionale Féminines	110	<b>110</b>
Forfait général +16	630	<b>630</b>
Forfait général Jeunes	330	<b>330</b>
Coupe de Normandie +16 Masculins et Féminines	210	<b>210</b>
Jeunes	110	<b>110</b>
Coupe de France		<b>engagement conservé</b>
1er tour	engagement conservé	<b>conservé</b>
à partir du 2ème tour	50	<b>50</b>



**REDEVANCES LIGUE**

CMCD Régionale	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>Socle de base non atteint :</b>		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170	170
Excellence Masculins	125	125
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85	85
<b>Seuil de ressource non atteint :</b>		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170	170
Excellence Masculins	125	125
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85	85

Divers	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>Demande d'autorisation de rencontre amicale (1)</b>	gratuit	gratuit

(1) La demande officielle de déclaration de tournoi ou de match amical reste obligatoire mais gratuite

: si pas de déclaration : **sanction financière**

AMENDES	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
Pénalité liée à l'honorabilité des dirigeants : 1ère infraction	mise en demeure	mise en demeure
Pénalité liée à l'honorabilité des dirigeants : à partir de la 2ème infraction	50	50
Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	40	40
Non respect de l'obligation de licence	de 100 à 5000	de 100 à 5000
Absence de maillots différents	130	130
Non respect de l'obligation liée à la mention "encadrant" :		
1er manquement	Avertissement	Avertissement
A partir du 2ème manquement	150	150
Absence de responsable de l'espace de compétition	20	20
Conclusion de Rencontre non parvenue dans les délais	50	50
Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu :		
- > 16 ans	50	50
- jeunes	20	20
Non utilisation de la Feuille De Match Electronique ( <i>hors panne informatique</i> )	210	210
Manquement obligation vérification feuille de match (par club et par mention manquante)	20	20
Manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM	20	20
Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	20	20
Officiel de banc ou de table non licencié	20	20
Non respect des délais de transmission de la FDME :		
transmise après 20H ou minuit selon l'heure du match	20	20
transmise au-delà du 3ème jour ouvrable	130	130
Non communication d'un Résultat	30	30
Match perdu par pénalité :		
+16 ans	50	50
jeunes et < 18 ans	20	20
Absence de déclaration de rencontres amicales :		
Tournoi Régional	110	110
Tournoi National	320	320
Match à rejouer	Voir règlement COC + FFHB	
Manquement réglementation colle et résine	210	210

+ Voir les autres tarifs dans le guide financier de la FFHB

SANCTIONS DISCIPLINAIRES	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
Avertissement et/ou blâme	30	30
Date Suspension Ferme	60	60
Date Suspension Sursis	30	30
Suspension 1 an ou 2 ans	1000	1000
Suspension 3 ans ou plus	1400	1400
Inéligibilité à temps (par an)	350	350
Radiation	1600	1600
Par date de rencontre à Huis Clos	150	150
Par date rencontre Huis Clos niveau Départemental	75	75
Par date de Suspension de Salle	190	190
Par date suspension salle niveau Départemental	95	95
Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups ou comportement collectif inacceptable de l'équipe	150 + N points de retrait	150 + N points de retrait
Corruption ou/et tentative de corruption	1500 à 3000	1500 à 3000

Voir autres tarifs dans l'annuaire FFHB article 22.4 du règlement disciplinaire + annexe 5 du règlement disciplinaire et article 3.2 du guide financier.



**REDEVANCES FEDERALES**

	Licence	Assurance IA Facultative	TOTAL
<b>LICENCES COMPETITIVES</b>			
Dirigeant et Blanche Dirigeant	19,26	1,20	<b>20,46</b>
Dirigeant 12-16 ans article RG 37	19,26	1,20	<b>20,46</b>
Blanche joueur HAND A 7	34,43	3,25	<b>37,68</b>
HAND A 7 + 16 ans	34,43	3,25	<b>37,68</b>
HAND A 7 de 12 à 16 ans	22,37	1,25	<b>23,62</b>
HAND A 7 de 6 à 12 ans	17,31	0,40	<b>17,71</b>
BEACH + 16 ans	27,47	3,25	<b>30,72</b>
BEACH de 12 à 16 ans	17,66	1,25	<b>18,91</b>
PARAHAND + 16 ans	27,47	3,25	<b>30,72</b>
PARAHAND 12 - 16 ans	17,66	1,25	<b>18,91</b>

<b>LICENCES NON COMPETITIVES</b>			
BABY HAND (0 -5 ans)	17,31	0,40	<b>17,71</b>
LOISIR HAND A 7 / HAND A 4 + 16 ans	26,73	3,00	<b>29,73</b>
LOISIR HAND A 7 / HAND A 4 6-12 et 12-16 ans	13,49	1,10	<b>14,59</b>
LOISIR BEACH + 16 ans	26,73	3,00	<b>29,73</b>
LOISIR BEACH 6-12 et 12-16 ans	13,49	1,10	<b>14,59</b>
HANDFIT 12-16 ans et + 16 ans	26,73	3,00	<b>29,73</b>
HANDESEMBLE 6-12 ans / 12-16 ans / +16 ans	13,49	1,10	<b>14,59</b>

<b>PRATIQUE EVENEMENTIELLE</b>	0,00	0,15	Prise en charge FFHB
--------------------------------	------	------	----------------------

⇒ Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire **séparément et individuellement** une des options complémentaires proposées par le contrat d'assurance fédéral, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

**Option 1 : 59 € ; Option 2 : 99 € ; Option 3 : 159€ ;**

**Option centre de formation** (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150€ ou 240€

<b>DISPOSITIONS NOUVEAUX CLUBS</b>	
<p><b>Aide à la création nouveau club</b></p> <p>Aide au titre de la première saison (article 16.1.3 des RG FFHB) :</p> <p><b>Condition d'obtention de l'aide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nouvelle affiliation devra être validée par la Ligue Régionale concernée</li> <li>- Le club nouvellement affilié devra justifier d'au moins 7 licenciés qualifiés (hors licenciés événementiels), dont au moins 3 dirigeants licenciés majeurs.</li> </ul> <p>Le Territoire devra transmettre le formulaire de demande à la FFHB (voir dans Règlement FFHB)</p>	1 300 €

<b><u>AFFILIATION ou REAFFILIATION CLUBS</u></b>	Affiliation	Handmag (support digital) accès et diffusion illimités	Approches Handball (support digital) accès et diffusion illimités	TOTAL
Nationaux , Régionaux, Départementaux	65	65	46	<b>176</b>

**Tarifs sous réserve de modifications Fédérales**

**REDEVANCES NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS**

TARIFS FORMATIONS 2024/2025	Seuil minimal d'ouverture de session	Bénévoles	Salariés
<b>PARCOURS DE FORMATION PAR LA VOIE MODULAIRE</b>			
ACCOMPAGNEUR ECOLE D'ARBITRAGE	10	40 €	60 €
OFFICIEL de TABLE de MARQUE (tarif pris en charge par la ligue pour les bénévoles)	20	40 €	60 €
RESPONSABLE de SALLE en COMPETITION (tarif pris en charge par la ligue pour les bénévoles)	20	40 €	60 €
ACCOMPAGNEUR CLUB	30	80 €	120 €
ACCOMPAGNEUR TERRITORIAL	3	190 €	280 €
ANIMATEUR ECOLE D'ARBITRAGE	10	120 €	180 €
ANIMATEUR BABYHAND	6	240 €	360 €
ANIMATEUR ECOLE DE HAND (Premiers Pas et Minihand)	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HAND A 4	6	160 €	240 €
ANIMATEUR BEACH HANDBALL	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HANDFIT	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HANDESEMBLE	6	240 €	360 €
ACCOMPAGNEUR D'EQUIPE	10	120 €	180 €
DEBUTER DANS L'ENTRAINEMENT	10	200 €	300 €
ENTRAINEUR TERRITORIAL JEUNES (U11 à U18)	10	560 €	840 €
ENTRAINEUR TERRITORIAL ADULTES	10	480 €	720 €
ELABORATION et GESTION du PROJET ASSOCIATIF	10	160 €	240 €
Elaborer le projet associatif du club*			
Recruter et mobiliser des bénévoles*			
Gérer les tâches administratives de l'organisation du club*			
Politiques publiques et demandes de subventions*			
Développer des actions citoyennes au sein du club*			
L'environnement du club et les acteurs associés*			
Les responsabilités d'un dirigeant associatif de club*			
Gestion comptable et financière de son club*			
VALORISER et PROMOUVOIR les ACTIVITES	10	120 €	180 €
Conduire et animer une réunion*			
Diversifier les offres de pratiques de son club*			
Développer de nouveaux partenaires pour son club ; sponsoring et mécénat*			
Les outils numériques et digitaux au service de la gestion du club ; applications fédérales et réseaux sociaux*			
Recyclage niveau animateur - Séance et Echanges à Thématiques Techniques**	/	60 €	60 €
Recyclage niveau animateur - Séance et Echanges à Thématiques Techniques**	/	120 €	120 €

\* : Pour les modules « Elaboration et gestion du projet associatif » et « Valoriser et promouvoir les activités », les thématiques ou contenus du module seront en accès gratuits jusqu'à trois circonstances. A la quatrième participation le stagiaire devra s'inscrire sur le module.  
\*\* : Les formes de recyclage sont encore à déterminer pour la saison 2024/25

Les parcours modulaires ne sont pas éligibles aux financements publics, seuls les parcours continus (RNCP) seront pris en charge par les OPCO et CPF.

L'ensemble des tarifs des parcours modulaires pour les bénévoles est calculé sur la base d'un équilibre entre un nombre minimum de stagiaires inscrits et le coût pédagogique. Si le nombre d'inscrits dépasse le seuil fixé par l'ITFE pour l'ouverture du module, une dégressivité des tarifs sera appliquée en faveur des structures.

<b>PARCOURS DE FORMATION PAR LA VOIE CONTINUE</b>		
<p><b>TITRE à FINALITÉ PROFESSIONNELLE de NIVEAU 4</b></p> <p>La typologie et l'appellation des emplois liée à ce métier sont, à ce jour, multiples : Agent de développement sportif, Animateur développeur, Educateur entraîneur, Animateur socio-sportif, Animateur éducateur. RNCP Jusqu'au 26/04/2027</p> <p>Code de la fiche RNCP38917</p> <p>Codes NSF : 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs et 411 : Pratiques sportives</p> <p>Formacodes : 15416 : Handball et 15436 : Éducation sportive</p> <p>BC1 – Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FF Handball, en sécurité – 60 h</p> <p>BC2 – Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FF Handball – 40 h</p> <p>BC3 – Concevoir, animer, évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball* - 250 à 350 h</p>		
<b>TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE</b>	<b>Formation continue en alternance</b>	
	<i>Volumes horaires prévisionnels, selon renforcements et allègements possibles après positionnement et coûts Apprentissage susceptibles d'être modifiés au regard des décisions de France Compétences sur proposition de la CPNEF.</i>	
	Volumes horaires	Coût pédagogiques
	<p><b>Educateur de Handball</b> Parcours classique hors apprentissage</p>	<p>350 h à 450 h heures en centre en fonction du positionnement</p> <p>12 € / heure</p>
<p><b>Educateur de Handball</b> <b>Parcours en « Apprentissage »</b> Exemple pour un parcours en 12 mois</p>	<p>402 h à 490 h en centre en fonction du positionnement</p> <p>7843 € <i>(Coût contrat, prise en charge AFDAS)</i></p>	
<p><b>Educateur de Handball</b> <b>Parcours en « Apprentissage »</b> Exemple pour un parcours en 14 mois</p>	<p>469 h à 490 h en centre en fonction du positionnement</p> <p>9150 € <i>(Coût contrat, prise en charge AFDAS)</i></p>	

\* : On entend par « Pratiques Handball » :

- « Handball à 7 », désigne la pratique dite traditionnelle de la discipline regroupant le public « jeunes » (Catégories U11 jusqu'à U18) et le public « adultes ».

- « Offres de pratiques », désigne l'ensemble des pratiques suivantes : BabyHand, Handball 1ers Pas, Hand à 4, Handfit (sport santé), Handensemble (sport et handicap), Beach Handball

**AUTRES TARIFS LIGUE**

**TARIF FRAIS KILOMETRIQUES**

Remboursement frais kilométriques Ligue	0,40 € du kilomètre
-----------------------------------------	---------------------

**TARIFS ARBITRAGE**

	Compétitions	Masculins	Féminins
CHAMPIONNAT	N3 Territoriale		55 €
	Pré-Nationale	55 €	
	Excellence Régionale	40 €	35 €
	Honneur Régionale	35 €	
	1ère DIVISION TERRITORIALE	30 €	
	2nde / 3ème / 4ème DIVISION TERRITORIALE	25 €	
COUPES	Coupe de Normandie	40 € (55 € sur la finale)	
	Coupe Départementale	30 € (40 € sur la finale)	
	Coupe de France Régionale / départementale : (barème kilométrique : tarif Ligue) du 1er au 5ème tour	30 € par match sec et 50 € par tournoi	
	Finale de zones et de secteurs (barème kilométrique : 0,30 € du km par juge arbitre)	60 € par juge arbitre et par tournoi	
JEUNES	- 18 France M / - 18 France F (voir barème kilométrique FFHB )	30 €	
	-19 / -17 Championnat - Coupes - Finalités	30 € (20 € sur niveau départemental)	
	-15 Championnat - Coupes - Finalités	25 € (20 € sur niveau départemental)	
	Inter-comités	Pas d'indemnité car moment de formation	
MATCH AMICAL		50% du TARIF CHAMPIONNAT selon le niveau de jeu le plus élevé	
FORMATION	JUGE ACCOMPAGNATEUR Territorial Suivi sur -17 CF & -18 CF à Seniors (Niveau Honneur Régional minimum)	50 €	
	JUGE ACCOMPAGNATEUR Territorial SUIVI sur niveau « départemental »	35 €	
	JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL sur RENCONTRES JEUNES -17 et en dessous	30 €	
	JUGE Délégué Territorial	40 €	

+ FRAIS KILOMETRIQUES : 0,40 €/KM pour tous, pas de forfait sur faible kilométrage, prise en charge des frais de péage.  
Une seule voiture prise en charge en cas d'arbitrage en Binôme (+ trajet jusqu'au point de rencontre des 2 arbitres)

## ***ECHELONNEMENT DU PAIEMENT DES REDEVANCES***

Pour faciliter les échéances du budget des Clubs et conformément aux décisions votées par l'Assemblée Générale de Bayeux le 28 Novembre 1976 sur les modalités d'application de la politique financière de la Ligue concernant le fractionnement par tiers, les redevances Ligue seront facturées aux périodes ci-dessous. Il est rappelé que les tarifs devraient être soumis chaque saison à une augmentation fixée au taux de l'indice INSEE.

### **ECHEANCES POUR LA SAISON 2025-2026**

#### **MOIS DE JUIN**

- . Affiliation FFHB et Cotisation Clubs LNHB

**(La facture de l'affiliation et de la cotisation LNHB sera à payer dès réception. Les Clubs n'ayant pas réglé cette facture ne pourront pas démarrer leur championnat et les qualifications de licences seront bloquées)**

#### **MOIS DE SEPTEMBRE**

- . Engagements Championnats (Pré-Nationale - Excellence – Honneur).
- . Première facturation des licences (au réel avec possibilité de payer en 3 fois)

#### **MOIS DE DECEMBRE**

- . Engagements Championnats Jeunes
- . Coupes de Normandie

#### **MOIS DE JANVIER**

- . 2ème facturation des licences (au réel avec possibilité de payer en 3 fois)
- . Péréquation kilométrique
- . Frais administratifs CTA

#### **MOIS DE JUIN**

- . Solde des licences de la saison 24/25.

***Nous vous rappelons que les conditions générales de règlement sont de trente jours date de facture MAIS QUE certaines factures sont à régler à réception mais dans ce cas cela sera précisé sur la facture.***

***Concernant les 2 premières facturations des licences, vous aurez la possibilité de payer la totalité directement ou en 3 échéances.***

# TRÉSORERIE

LIGUE  
NORMANDIE  
FFHANDBALL



CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION			
	31/12/24	budget 2024	31/12/23		31/12/24	budget 2024	31/12/23
<b>60 ACHATS</b>				<b>70 VENTES</b>			
<b>REDEVANCES FEDERALES</b>	<b>626 368,56 €</b>	<b>605 000,00 €</b>	<b>604 971,05 €</b>	<b>RECETTES FEDERALES</b>	<b>622 243,77 €</b>	<b>605 000,00 €</b>	<b>603 866,86 €</b>
Affiliations, Licences, Mutations	626 368,56 €	605 000,00 €	604 971,05 €	Affiliations, Licences, Mutations	622 243,77 €	605 000,00 €	603 866,86 €
Documentation, Boutique, Revue Fédérale				Documentation, Papillons			
Coupe de France Régionale (basculée en 468401 et 451)				Coupe de France Régionale (basculée en 468401 et 451)			
<b>6- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 228,22 €</b>	<b>41 400,00 €</b>	<b>39 326,40 €</b>	<b>RECETTES LIGUE</b>	<b>471 134,47 €</b>	<b>472 400,00 €</b>	<b>464 112,30 €</b>
Achat d'études et de prestations	33,50 €		- €	Cotisation Clubs	22 500,00 €	22 400,00 €	22 100,00 €
Fournitures administratives et autres	2 001,35 €	2 000,00 €	1 352,29 €	Indexation Licences	365 321,47 €	360 000,00 €	357 373,30 €
Locations mobilières, Maintenance	11 213,61 €	13 000,00 €	13 344,23 €	Mutations	83 313,00 €	90 000,00 €	84 639,00 €
Frais Postaux et Télécommunication	4 438,57 €	6 200,00 €	6 190,00 €	<b>RECETTES ITFE</b>	<b>213 774,95 €</b>	<b>124 600,00 €</b>	<b>122 386,13 €</b>
Documentation - Equipements	48,56 €	1 200,00 €	232,51 €	Participations Stagiaires ITFE	213 774,95 €	120 000,00 €	118 538,01 €
Assurances Ligue	5 010,82 €	5 200,00 €	5 100,04 €	Taxe d'apprentissage IFFE	- €	4 600,00 €	3 848,12 €
Siège Ligue (Entretien, Eau/EDF)	13 501,16 €	12 000,00 €	11 904,54 €	<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>44 414,70 €</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>51 146,89 €</b>
Cotisations	1 261,00 €	800,00 €	630,00 €	Recettes Engagements	37 040,00 €	38 000,00 €	38 060,00 €
Dons-relations publiques	719,65 €	1 000,00 €	572,79 €	Mise à disposition de personnel (missions fédérales)	7 374,70 €	10 000,00 €	13 086,89 €
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>68 647,39 €</b>	<b>74 140,00 €</b>	<b>74 066,37 €</b>	<b>RECETTES MATCHS</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>44 500,69 €</b>
Missions / Réceptions Commissions	33 249,98 €	38 000,00 €	37 085,31 €	Billetterie Franco Allemand U18 Féminines	- €	- €	8 764,00 €
Missions / Réceptions Hors Commissions + AG/BD/CD/CA	21 311,31 €	20 000,00 €	20 338,86 €	Buvette Tournoi de France Féminines	- €	- €	15 242,63 €
Frais de formations Personnel	691,60 €	2 000,00 €	2 637,60 €	Reversement FFHB match France - Italie Masculins	- €	- €	20 494,06 €
Honoraires	12 436,50 €	13 000,00 €	12 868,80 €	<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>254 649,20 €</b>	<b>253 817,00 €</b>	<b>276 343,33 €</b>
Services Bancaires	958,00 €	1 140,00 €	1 135,80 €	Contrat Territorial Individualisé FFHB	115 669,20 €	113 000,00 €	116 043,65 €
<b>63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>5 313,00 €</b>	<b>4 820,00 €</b>	<b>4 801,00 €</b>	Région Normandie Convention d'objectifs	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
Taxes Foncières	2 925,00 €	2 750,00 €	2 741,00 €	Région Normandie Investissement véhicule part 2024	- €	450,00 €	- €
Taxe d'Habitation	2 388,00 €	2 070,00 €	2 060,00 €	Agence Nationale du Sport PSF	51 280,00 €	52 000,00 €	55 433,00 €
Taxes diverses	- €	- €	- €	ANS Emploi	- €	- €	12 000,00 €
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>399 313,48 €</b>	<b>410 000,00 €</b>	<b>458 913,89 €</b>	ANS Pôles Espoirs	20 700,00 €	20 700,00 €	21 200,00 €
Salaires Bruts et Indemnités	303 939,89 €		345 526,00 €	Aides Unique Emploi Apprentis	2 000,00 €	2 667,00 €	6 666,68 €
Charges sociales	94 074,91 €	410 000,00 €	111 706,13 €	<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>251 449,73 €</b>	<b>222 500,00 €</b>	<b>247 247,03 €</b>
Médecine du travail	1 298,68 €		1 681,76 €	Recettes Diverses	29 069,80 €	39 000,00 €	38 875,10 €
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>661 194,28 €</b>	<b>582 500,00 €</b>	<b>692 137,18 €</b>	Participation CREF Féminines de Caen	25 730,00 €	21 800,00 €	27 622,50 €
Formation Générale ITFE	86 065,03 €	70 000,00 €	78 109,02 €	Participation Pôle Espoirs Féminines du Havre	80 127,00 €	70 000,00 €	73 143,00 €
Formation Générale Stages Jeunes	20 862,01 €	18 000,00 €	17 660,82 €	Participation Pôle Espoirs Masculins de Caen	45 065,00 €	38 000,00 €	38 022,00 €
Finales Jeunes	1 795,88 €	2 000,00 €	1 816,21 €	Recettes Arbitrage	35 950,00 €	38 000,00 €	36 425,00 €
Compétitions Inter-Ligues	8 795,97 €	11 000,00 €	9 869,46 €	Participation Inter Ligues	382,40 €	- €	- €
Normandie Avenir	24 901,54 €	20 000,00 €	22 551,30 €	Participation Beach	60,00 €	- €	2 160,00 €
Site Accession Féminin + Cref Féminin de Caen	44 860,50 €	28 500,00 €	40 713,75 €	Championnat de France Inter Comités F	8 028,80 €	10 000,00 €	10 939,00 €
Pôle Espoirs Féminines du Havre	137 190,01 €	139 000,00 €	144 565,87 €	Participation Inter Comités M et F	11 071,91 €		3 230,00 €
Pôle Espoirs Masculins de Caen	94 832,11 €	84 000,00 €	83 778,69 €	Participation Clubs repas AG	1 610,00 €	1 700,00 €	1 674,00 €
Arbitrage Championnats / Suivis et Stages Arbitres	24 408,43 €	40 000,00 €	40 817,68 €	Mécénat et partenaires privés	1 700,00 €	3 000,00 €	2 700,00 €
Championnat de France Inter Comités	11 518,70 €	13 000,00 €	10 867,97 €	Affectation Fonds de solidarité 21- Pôles/Stages	- €	- €	11 455,00 €
Phase Territoriale Inter Comités	22 134,30 €	21 000,00 €	40 368,41 €	Produits divers de Gestion Courante	12 654,82 €	1 000,00 €	1 001,43 €
Contrat Territorial Individualisé FFHB Comités	40 560,00 €	40 000,00 €	42 000,00 €	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 799 064,93 €</b>	<b>1 717 860,00 €</b>	<b>1 874 215,89 €</b>
Développement et Services aux Clubs	39 542,28 €	30 000,00 €	40 194,18 €	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 251,29 €</b>	<b>2 100,00 €</b>	<b>2 126,72 €</b>
Nouvelles pratiques	61 274,07 €	40 000,00 €	52 073,85 €	Autres produits financiers	2 251,29 €	2 100,00 €	2 126,72 €
Centres d'Entraînements Labellisés Masculins	20 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	<b>77 QUOTE PART SUB. Investissements</b>	<b>5 500,73 €</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>5 500,73 €</b>
Centres d'Entraînements Labellisés Féminins	9 000,00 €	- €	- €	<b>78 REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>5 686,72 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>6 975,00 €</b>
Tournoi de France Féminines	- €	- €	9 567,14 €	Reprise Prov. Dépréciat. Clubs	5 686,72 €	3 000,00 €	6 975,00 €
Match EDF Masculins France-Italie Rouen	- €	- €	437,40 €	Reprise Provision pour risques et Charges			
Matches Franco Allemand U18 Féminines	- €	- €	24 527,17 €	<b>789 REPORT DE RESSOURCES NON AFFECTEES</b>	<b>8 643,00 €</b>	<b>8 643,00 €</b>	<b>66 357,00 €</b>
Valorisation Clubs CMCD	13 446,05 €	6 000,00 €	5 430,00 €	REPRISE FONDS DEDIES	8 643,00 €	8 643,00 €	66 357,00 €
Affectation Fonds de solidarité 21- Pôles/Stages	- €	- €	11 655,00 €	<b>79 TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 356,09 €</b>
Charges diverses de gestion courantes	7,40 €		133,26 €	Transferts de Charges aide emploi jeunes/prime inflation 2021	- €	- €	- €
				Transferts de charges Tuteurs Apprentis	- €	- €	- €
				Rembt Prise en charge AFDAS	- €	- €	1 400,00 €
				Rembt Assurance sinistre	- €	- €	1 956,09 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 867 445,48 €</b>	<b>1 745 560,00 €</b>	<b>1 907 485,99 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 879 748,56 €</b>	<b>1 745 560,00 €</b>	<b>1 893 918,77 €</b>
<b>12 EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>12 303,08 €</b>		<b>- €</b>	<b>12 DÉFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>13 567,22 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 879 748,56 €</b>	<b>1 745 560,00 €</b>	<b>1 907 485,99 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 879 748,56 €</b>	<b>1 745 560,00 €</b>	<b>1 907 485,99 €</b>

## Explications du Compte de Résultat au 31/12/24 par rapport au 31/12/2023

### DÉPENSES :

#### Frais de fonctionnement : - 1098 €

Fournitures administratives : + 649 € : en légère hausse : achat étagères garage + destructeur papier  
Location immobilières / Maintenance : - 2130.62 € : -2615 € plus de location copieur (acheté en 2023) et + 1400 € sur les abonnements de licences office 365 et – 1000 € sur la maintenance informatique  
Frais postaux et communication : - 1751.43 € : -1043 € sur la téléphonie fixe dont le coût est compris dans la location, seules les communications supplémentaires sont facturées en sus et -481 € sur l'abonnement internet et -191 € sur les lignes portables.  
Siège Ligue Entretien : - 1596.52 € : Eau +400 €, EDF +1500, entretien immobilier-2200 (sur 2023, réparation fuite évacuation des eaux), entretien/réparation véhicules +875 €, copies supplémentaires copieur +908  
Cotisations : +631 € (Cros / Maison des Sports / Groupement d'employeurs 14)

#### Autres services extérieurs : - 5419 €

Missions / Réceptions : - 3835 € partage de réunions présentiel et visio  
Missions / Réceptions AG/BD/CD/CA : + 973 € partage des réunions présentiel et visio  
Frais de formation du personnel : - 1946 € dépend du nombre de formations effectuées

#### Impôts et taxes : + 512 €

Taxe Foncières : + 184 € hausse du tarif  
Taxe d'Habitation : + 328 € : hausse du tarif + taxe d'habitation sur le garage

#### Charges de personnel : - 59600 €

Salaires bruts et indemnités : - 41586 € : augmentations conventionnelles et pas de dossier retraite ou de rupture  
Charges sociales : - 17631 € : idem que les salaires  
Médecine du travail : -383 € (dépend du nombre de visites effectuées)

#### Autres charges de gestion courante : - 30942 €

Formation Générale ITFE : + 7956 € plusieurs postes en augmentation du au nombre de formations  
Stages jeunes : + 3201 € augmentation des mises à disposition, sous-traitance et missions  
Compétition Inter Ligues : -1073 € : baisse équipements et déplacement et hausse hébergement  
Normandie Avenir : + 2350 € : hébergements en hausse  
Cref/Pole Accession Caen : +4147 € : +5606 € location gymnases 23/24, baisse équipements et sous-traitance, hausse hébergement et formation  
Pôle Havre : - 7376 € : baisse sur quelques lignes et hausse tarif hébergement  
Pôle Caen Masculins : + 11053 € hausse sous-traitance et mises à disposition, location gymnase 23/24, hébergements restauration et honoraires médecins kinés en baisse, missions en hausse  
Arbitrage : - 16409 € : baisse au niveau achats équipements (-13416 €), baisse des mises à disposition et hausse au niveau des stages  
Phase nationale Inter Comités : +650 € : Organisation d'un tour national masculin  
Inter Comités : -18234.41€ : réorganisation des tournois : Pour les garçons, pas de tournoi en juin mais maintien du tour de la Toussaint et pour les filles : tournoi en juin mais celui de la Toussaint a été décalé en janvier  
Aide aux Comités : -1440 € : redistribution Contrat Territorial Individualisé en baisse sur 2024  
Développement / services aux Clubs : - 500 € idem 2023  
Nouvelles pratiques : + 9200 € : HandEnsemble (-2605 €) : 1 seule journée sur le Normand'Ensemble, Beach Handball (+10333 €) : participation champions cup au Portugal, Hand à 4 (+538 €) : participation tournoi Handballons-nous vers 2024 du C14 avec prise en charge drone, HandFit (+932 €) mise en place Normand'Handfit  
Centres d'entraînements Masculins : +5000 € : conforme au budget  
Centres d'entraînements Féminins : +9000 € : nouveau, pour palier à la suppression du CREF  
Match équipe de France Féminine et Masculine : -34000 € : pas de matchs sur 2024  
Valorisation Clubs CMCD : + 8016 € distribution de places de matchs sur les clubs Normands évoluant au plus haut Niveau + bons d'achats chez notre partenaire HN SPORT aux clubs répondant à la CMCD

**Charges Exceptionnelles : + 1288 €**

Reprise perte sur créances irrécouvrables 2023

**Dotations aux Amortissements et dépréciation : +7399 €**

Amortissements : + 349 € amortissements supplémentaires sur achat nouveaux ordinateurs

Provision dépréciation des créances : + 7049 € plus de provision effectuée sur 2024

**Fonds dédiés : +29000 €**

Mise en place d'un fond dédié

**RECETTES :****Recettes Ligue : + 7022 € :**

Affiliations + 400 €, Licences + 7948 € et mutations -1326 €

**Recettes ITFE : + 91389 €**

Hausse au niveau des inscriptions mais la recette des TFP4 est plus élevée que prévu car le 1er trimestre 23/24 a été reversé par la FFHB sur 2024 au lieu de 2023 soit 56065 €).

Pas de Taxe d'Apprentissage versée par la FFHB

**Recettes Engagements : - 1020 €**

Recettes variables en fonction du nombre d'engagements d'équipes en championnats et Coupes

**Recettes mise à disposition personnel (missions fédérales) : - 5712 €**

Dépend du nombre d'heures de mise à disposition du personnel auprès de la FFHB

**Recettes matchs : -24006 €**

Pas de matchs cette année

**Subventions d'exploitation : - 42188 €**

FFHB : - 374 € : Contrat Territorial Individualisé (-1440 €) + autres contributions (+1066 €)

Région Normandie : idem 2023

ANS PSF : - 4153 €

ANS emploi : - 12000 € (plus de contrat ANS en cours)

ANS Pôles : - 500 €

Aide à l'emploi Apprentis : - 4667€ (1 nouvel apprenti qui n'a débuté qu'en septembre)

**Autres produits de gestion courante : + 4203 €**

Recettes diverses : - 9805 € (AG Ligue - 1474 €, discipline - 1763 €, sanctions CMCD -2780 €, CRL - 800 €, amendes sportives - 2988 €)

Pôles et Cref : + 12134 € dépend du nombre de Polistes pour la refacturation des hébergements, ressources CSN et équipements

Arbitrage : - 475 € dépend du nombre d'équipes

Participations : +3214 € : Participations hébergements restauration Inter Comités +4932€, Participation Beach -2160 €

Mécénat + partenaires privés : - 1000 €

Affectation fonds de solidarité 21 : -11455 €

Produits divers de gestion courante : +11653€ divers écarts d'arrondi + équilibre péréquation arbitrage et réaffectation fonds de solidarité 21

**Produits financiers : + 124 €**

Intérêts bancaires : +124 € augmentation des intérêts du livret A

**Quote-part investissement : identique à 2023**

**Reprise sur provisions : - 1288 €**

Reprise sur dépréciation des créances 2023 passées en pertes

**Utilisation des Fonds dédiés : -57714 €**

Utilisation du solde de 8643 € sur les formations gratuites des

**Transferts de charges : -3356 €** (suite à la nouvelle réglementation les recettes des compte 791 ont été basculés en déduction des charges correspondantes)

ACTIF					PASSIF		
	31/12/24			31/12/23		31/12/24	31/12/23
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					Fonds Associatifs	400 000,00 €	400 000,00 €
Logiciels	3 594,11 €	2 714,25 €	879,86 €	1 222,29 €	Autres Réserves	100 000,00 €	100 000,00 €
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					Report à nouveau	125 793,28 €	139 360,50 €
Terrains	30 195,92 €	0,00 €	30 195,92 €	30 195,92 €	<b>Excédent exercice</b>	<b>12 303,08 €</b>	
Construction Siège LNHB	253 979,70 €	170 285,82 €	83 693,88 €	94 035,99 €	Déficit exercice		<b>-13 567,22 €</b>
Composants Siège LNHB	101 946,29 €	101 946,28 €	0,01 €	19 325,23 €	Sous total	638 096,36 €	625 793,28 €
Matériel Technique	77 837,87 €	77 837,87 €	0,00 €	0,00 €	Subvention d'équipement	2 141,13 €	4 595,93 €
Agencements, Installations	100 273,06 €	82 897,01 €	17 376,05 €	0,00 €	Subventions d'Investissement	18 875,52 €	21 921,45 €
Matériel de Transport	41 347,96 €	36 908,70 €	4 439,26 €	9 528,85 €	<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>659 113,01 €</b>	<b>652 310,66 €</b>
Matériel de Bureau	35 957,34 €	21 160,44 €	14 796,90 €	14 570,08 €	<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Mobilier Bureau	38 533,70 €	38 533,70 €	0,00 €	0,00 €	<b>FONDS DEDIES</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>8 643,00 €</b>
<i>Total Immobilisations Corporelles</i>	680 071,84 €	529 569,82 €	150 502,02 €	167 656,07 €	<b>DETTES</b>		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					<b>Dettes financières</b>		
Dépôts et Cautionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Banque Bred	0,00 €	0,00 €
					Intérêts courus à payer	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>683 665,95 €</b>	<b>532 284,07 €</b>	<b>151 381,88 €</b>	<b>168 878,36 €</b>	<b>Dettes exploitations</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					Fournisseurs	265 706,90 €	387 135,12 €
<b>Créances - Compte de Régularisation</b>					Fournisseurs - Factures non parvenues	3 625,48 €	20 754,45 €
Fournisseur avances et acomptes	6 140,12 €		6 140,12 €	2 832,45 €	Clubs - avoirs à établir		0,00 €
Clubs - Comités - FFHB	307 439,26 €	12 514,70 €	294 924,56 €	346 680,18 €	Organismes Sociaux	36 797,68 €	37 002,01 €
Créances douteuses	12 514,70 €		12 514,70 €	7 211,06 €	Rémunérations dues	0,03 €	0,00 €
Fournisseurs avoirs à recevoir	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Etat - Taxe sur les salaires	1 985,00 €	5 802,00 €
Etat - Produits à recevoir	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Collectif débiteur et créateur	1 308,60 €	1 560,68 €
Produits à recevoir	19 840,00 €		19 840,00 €	22 005,00 €	Créiteurs divers	0,00 €	26 247,00 €
<i>total créances</i>	345 934,08 €	12 514,70 €	333 419,38 €	378 728,69 €	Assurance licences MMA	138,11 €	3 206,77 €
<b>Comptes Financiers</b>					Charges à payer	0,00 €	0,00 €
Valeurs mobilières placement			0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avance	133 530,00 €	89 300,00 €
Banque Bred Ligue	407 813,73 €		407 813,73 €	447 619,03 €	Fonds de valorisation 1er club	4 152,00 €	532,00 €
Compte sur Livret	77 294,22 €		77 294,22 €	75 042,93 €	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>447 243,80 €</b>	<b>571 540,03 €</b>
Caisse			0,00 €	0,00 €	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 135 356,81 €</b>	<b>1 232 493,69 €</b>
<i>total comptes financiers</i>	485 107,95 €	0,00 €	485 107,95 €	522 661,96 €			
<b>Régularisation</b>							
Charges constatées d'avance	52 781,07 €		52 781,07 €	54 979,14 €			
Charges constatées d'avance FFHB	112 666,53 €		112 666,53 €	107 245,54 €			
<i>total charges constatées d'avance</i>	165 447,60 €		165 447,60 €	162 224,68 €			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>996 489,63 €</b>	<b>12 514,70 €</b>	<b>983 974,93 €</b>	<b>1 063 615,33 €</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 680 155,58 €</b>	<b>544 798,77 €</b>	<b>1 135 356,81 €</b>	<b>1 232 493,69 €</b>			

# Explications comptes de bilan 2024

## ACTIF

### Fournisseurs avances et acompte : 6140.12 €

Il s'agit des acomptes versés sur 2024 pour des stages de 2025

### Clubs / Comités / FFHB / Divers : 307439 €

Baisse par rapport à 2023. Certains clubs n'ont pas payé le solde de la facturation de septembre (paiement en 3 fois) + les factures établies en décembre

### Produits à recevoir : 19840 €

Il s'agit de la part des frais CTA facturée en janvier 2025 qui concerne la partie 09 à 12/24 pour 18100 €, les factures de discipline et COC de décembre facturées en janvier 2025 pour 1240 € et l'aide apprenti de décembre reçu sur janvier 2025 pour 500 €

### Charges constatées d'avance :

**112666.53 €** : correspond à la part fédérale des licences 2024/2025 affectée sur 2024 : la FFHB nous a facturés en décembre les licences qualifiées du 30 septembre au 31 décembre avec prélèvements de février à mai 2025. Nous avons imputé la facturation sur 2025 puisque nous facturons les clubs en janvier.

**52781.07 €** : Toutes les autres factures datées de 2024 dont une partie de la facturation concerne 2025

Eurecia : 1224.24 € abonnement annuel part 01 à 09/25 ; OVH : 44.89 € part abonnement hébergement sites internet 01 à 04/24 ; CRJS Havre : 49200 € Hébergements CRJS Pôle Féminin part 01 à 06/25 ; LOCADD : 311.35 € location maintenance téléphonie part 01/25 ; Orange : 649.34 € abonnement internet et portables part 01/25 ; EDF : 39.87 € abonnement part 01/25 ; UPMEET : 149.44 outil IA pour comptes rendus réunions abonnement 2025 ; MSI 2000 : infogérance informatique part 2025

## PASSIF

### Subvention d'Equipement : 2141.13 €

Il s'agit de la subvention régionale de 12274 € concernant l'achat du véhicule dont nous avons appliqué la « répartition » sur 5 ans sur la même base que l'achat du véhicule qui est amorti sur 5 ans (du 10/11/2020 au 09/11/2025). La part 2024 est donc de 2454.80 € reste donc à répartir :  $4595.93 - 2454.80 = 2141.93$  €

### Subvention d'Investissement : 18875.52 €

Il s'agit de la subvention départementale de 91469.41 € (600000 francs à l'époque) reçue pour la construction de la Ligue le 02 mars 2001 qui est « répartie » sur 30 ans. Nous passons 3045.93 € tous les ans, reste donc 18875.52 € à « amortir » soit encore 6.2 ans (déjà « amorti »  $72593.03$  € :  $91469.41 - 72593.03 = 18875.52$  €)

### Fournisseurs + factures non parvenues au 31/12 : 269332.38 €

Quelques factures de 2024 à payer dont FFHB 200517.24€

### Organismes sociaux : 36797.68 €

Il s'agit des prélèvements sociaux de décembre qui sont effectués sur janvier 2025

### Collectif débiteur et créditeur : 1308.00 €

Il s'agit des notes de frais des commissions datées de décembre 2024 arrivées en retard et payées en 2025

### Etat – Taxe sur les salaires : 1985 €

Baisse par rapport à 2023 (en fonction de la masse salariale) à payer sur 2025

### Produits Constatés d'avance : 133530 €

Il s'agit des licences facturées en septembre dont nous reportons une partie sur 2025 pour 92430 €, même système pour les mutations dont 5/12 de la facturation est reporté sur 2025 puis l'acompte de la subvention de la Région de 6750 € pour l'achat d'un nouveau véhicule dont la livraison est reportée à mai 2025

# Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport du commissaire aux comptes sur  
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL**  
**980 Avenue du Général de Gaulle**  
**76350 OISSEL**

*Ce rapport contient 4 pages*  
*Les annexes contiennent 11 pages*

**Bois-Guillaume**

95 Allée Alfred Nobel  
76230 BOIS-GUILLAUME  
Tél : 02 35 73 05 08  
contact@expertisecrg.fr

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

### **Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL**

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

---

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les subventions figurent au compte de résultat pour une valeur nette de 138.980 €. Ces subventions sont évaluées au nominal dont la direction nous a confirmé l'octroi de celles-ci au cours de l'exercice

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent le montant des subventions reçues et à recevoir. Nous avons procédé à l'appréciation de la réalité de ces subventions.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère approprié des informations comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 24 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes  
COMPTABILITE REVISION GESTION



---

Dominique PASQUIER

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 594,11	2 714,25	879,86	1 222,29
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	30 195,92		30 195,92	30 195,92
Constructions	421 869,43	320 799,49	101 069,94	113 361,22
Installations techniques, matériel et outillage	77 837,87	77 837,87		
Autres immobilisations corporelles	150 168,62	130 932,46	19 236,16	24 098,93
Immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>683 665,95</b>	<b>532 284,07</b>	<b>151 381,88</b>	<b>168 878,36</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 140,12		6 140,12	2 832,45
Créances				
Usagers et comptes rattachés	351 825,12	12 514,70	339 310,42	353 891,24
Autres créances	20 019,62		20 019,62	22 036,58
Divers				
Disponibilités	485 107,95		485 107,95	522 661,96
Charges constatées d'avance	165 447,60		165 447,60	162 224,68
<b>Total II</b>	<b>1 028 540,41</b>	<b>12 514,70</b>	<b>1 016 025,71</b>	<b>1 063 646,91</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 712 206,36</b>	<b>544 798,77</b>	<b>1 167 407,59</b>	<b>1 232 525,27</b>

## Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	400 000,00	400 000,00
Autres fonds propres sans droit de reprise	400 000,00	400 000,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	100 000,00	100 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles	100 000,00	100 000,00
Report à nouveau	125 793,28	139 360,50
Excédent ou déficit de l'exercice	12 303,08	-13 567,22
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>638 096,36</b>	<b>625 793,28</b>
Subventions d'investissement	21 016,65	26 517,38
<b>Total I</b>	<b>659 113,01</b>	<b>652 310,66</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	29 000,00	8 643,00
<b>Total II</b>	<b>29 000,00</b>	<b>8 643,00</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	4 152,00	532,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 362,38	407 889,57
Dettes fiscales et sociales	38 932,33	42 835,59
Autres dettes	33 317,87	31 014,45
Produits constatés d'avance	133 530,00	89 300,00
<b>Total IV</b>	<b>479 294,58</b>	<b>571 571,61</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 167 407,59</b>	<b>1 232 525,27</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
Ventes de marchandises		15 242,63
Production vendue	257 099,65	160 882,96
Subventions d'exploitation	138 980,00	160 299,68
Reprises et Transferts de charge	5 686,72	10 331,09
Cotisations	1 130 418,24	1 106 039,16
Autres produits	331 168,93	363 290,68
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 863 353,54</b>	<b>1 816 086,20</b>
Achats de marchandises	28 895,80	63 607,97
Autres achats non stockés et charges externes	605 383,97	612 849,40
Impôts et taxes	10 756,54	12 512,74
Salaires et Traitements	303 939,89	345 526,00
Charges sociales	89 930,05	101 828,03
Amortissements et provisions	33 693,83	26 295,10
Autres charges	765 845,40	741 018,63
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 838 445,48</b>	<b>1 903 637,87</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>24 908,06</b>	<b>-87 551,67</b>
Produits financiers	2 251,29	2 126,72
<b>Résultat financier</b>	<b>2 251,29</b>	<b>2 126,72</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>27 159,35</b>	<b>-85 424,95</b>
Produits exceptionnels	5 500,73	5 500,73
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 500,73</b>	<b>5 500,73</b>
Report des ressources non utilisées	8 643,00	66 357,00
Engagements à réaliser	29 000,00	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>12 303,08</b>	<b>-13 567,22</b>
Contribution volontaires en nature		
<b>Total des produits</b>		
<b>Total des charges</b>		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 167 408 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 12 303 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/2024 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

**COMPTABILITE REVISION GESTION**  
95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME  
Tél : 02 35 73 05 08  
e-mail : [contact@expertisecrg.fr](mailto:contact@expertisecrg.fr)  
RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Faits caractéristiques

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 621			3 594
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 621</b>			<b>3 594</b>
- Terrains	30 196			30 196
- Constructions sur sol propre	253 980			253 980
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	167 890			167 890
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 917			77 838
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 441			34 330
- Matériel de transport	41 348			41 348
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	80 279			74 491
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>695 050</b>			<b>680 072</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>699 671</b>			<b>683 666</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 398			2 714
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 398</b>			<b>2 714</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	302 979			315 232
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 529			5 567
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 917			77 838
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 441			34 330
- Matériel de transport	31 819			36 909
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 709			59 694
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>527 394</b>			<b>529 570</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>530 792</b>			<b>532 284</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 537 292 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	351 825	351 825	
Autres	20 020	20 020	
Charges constatées d'avance	165 448	165 448	
<b>Total</b>	<b>537 292</b>	<b>537 292</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	150
PRODUITS A RECEVOIR	19 840
<b>Total</b>	<b>19 990</b>

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 479 295 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	269 362	269 362		
Dettes fiscales et sociales	38 932	38 932		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	37 470	37 470		
Produits constatés d'avance	133 530	133 530		
<b>Total</b>	<b>479 295</b>	<b>479 295</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	3 625
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	13 409
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	6 016
<b>Total</b>	<b>23 050</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	165 448		
<b>Total</b>	<b>165 448</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	133 530		
<b>Total</b>	<b>133 530</b>		

# Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur  
les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL  
980 Avenue du Général de Gaulle  
76350 OISSEL

*Ce rapport contient 2 pages*

**Bois-Guillaume**

95 Allée Alfred Nobel  
76230 BOIS-GUILLAUME  
Tél : 02 35 73 05 08  
contact@expertisecrg.fr

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

### **Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL**

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Bois Guillaume, le 24 Mars 2025

Le Commissaire aux Comptes  
COMPTABILITE REVISION GESTION



---

Dominique PASQUIER

## BUDGET PREVISIONNEL 2025

CHARGES D'EXPLOITATION		Budget 2025	PRODUITS D'EXPLOITATION		Budget 2025
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>		<b>70</b>	<b>VENTES</b>	
	REDEVANCES FEDERALES	<b>630 000,00 €</b>		RECETTES FEDERALES	<b>630 000,00 €</b>
<b>61</b>	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 900,00 €</b>		RECETTES LIGUE	<b>477 800,00 €</b>
	Fournitures administratives	2 000,00 €		Frais de secrétariat	22 800,00 €
	Locations mobilières, Maintenance	11 300,00 €		Indexation Licences	370 000,00 €
	Frais Postaux et Télécommunication	4 500,00 €		Mutations	85 000,00 €
	Documentation - Equipements	1 000,00 €			
	Assurances Ligue	6 400,00 €		<b>RECETTES ITFE</b>	<b>150 000,00 €</b>
	Siège Ligue (Entretien, Eau/EDF)	13 700,00 €		Participations stagiaires ITFE	145 400,00 €
	Cotisations (CROS+CSN)	1 300,00 €		Reversement Taxe apprentissage IFFE	4 600,00 €
	Dons-relations publiques	700,00 €			
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>69 400,00 €</b>		<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>44 000,00 €</b>
	Missions	33 500,00 €		Engagements Clubs	38 000,00 €
	Frais de réunions (CA, BD, Commissions)	21 500,00 €		Mise à disposition personnel Ligue / FFHB	6 000,00 €
	Frais de formation	900,00 €			
	Honoraires	12 500,00 €			
	Services Bancaires	1 000,00 €			
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>5 400,00 €</b>			
	Taxe Foncière	3 000,00 €			
	Taxe Habitation	2 400,00 €			
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>425 000,00 €</b>	<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>260 000,00 €</b>
	Salaires et charges	425 000,00 €		Contrat Territorial Individualisé FFHB Normandie	113 000,00 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>629 800,00 €</b>		Convention d'objectifs Région Normandie	65 000,00 €
	Formation Générale ITFE Cadres Techniques	89 000,00 €		Agence Nationale du Sport PSF	45 000,00 €
	Formation Générale Stages Jeunes	21 000,00 €		ANS PPF Féminin et Masculin	20 000,00 €
	Finales Jeunes	1 800,00 €		ANS Emploi	12 000,00 €
	Compétitions Inter-Ligues	9 000,00 €		Aide Unique Emploi Apprentis	5 000,00 €
	Normandie Avenir	15 000,00 €			
	PPF Féminin site accession CAEN	29 000,00 €	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>227 700,00 €</b>
	PPF Féminin pole espoir du HAVRE	138 000,00 €		Recettes diverses	30 000,00 €
	PPF Masculin pole espoir de CAEN	95 000,00 €		Participation CREF Caen	15 000,00 €
	Arbitrage Championnats (+Suivis et Stages Arbitres)	25 000,00 €		Participation Pôle Féminin du Havre	80 000,00 €
	Championnat de France Inter-Comités	11 000,00 €		Participation Pôle Masculin de Caen	45 000,00 €
	Phase Territoriale et Phase Nationale Inter Comités	22 000,00 €		Frais Administratifs CTA	36 000,00 €
	Contrat Territorial Individuel FFHB reversement Comités	39 000,00 €		Championnat de France Inter Comités M	8 000,00 €
	Développement et Services aux Clubs	40 000,00 €		Participation clubs repas AG	11 000,00 €
	Nouvelles pratiques et Beach	51 000,00 €		Mécénat et partenaires privés	1 700,00 €
	Centres Entraînements clubs labellisés Masculins	15 000,00 €		Produits divers de gestion courante	1 000,00 €
	Centres Entraînements clubs labellisés Féminines	15 000,00 €			
	Valorisation Clubs CMCD	14 000,00 €			
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 800 500,00 €</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 789 500,00 €</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	- €	<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 300,00 €</b>
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	- €	<b>77</b>	<b>QUOTE PART SUB. Investissements et Equipements</b>	<b>7 200,00 €</b>
	Pertes sur créances irrécouvrables				
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION</b>	<b>27 500,00 €</b>	<b>78</b>	<b>REPRISE SUR PROVISIONS</b>	
	Dotations aux Amortissements - Provisions	27 500,00 €	<b>789</b>	<b>REPRISE FONDS DEDIES</b>	<b>29 000,00 €</b>
<b>689</b>	<b>FONDS DEDIES</b>		<b>79</b>	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 828 000,00 €</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 828 000,00 €</b>

## Explications du Budget prévisionnel 2025

### CHARGES :

**Redevances Fédérales : 630000 €**

Prise en compte du nombre de licences Gesthand au 30/04/25 avec tarif 2025/2026

**Frais de fonctionnement : 40900 €**

Augmentation au niveau assurance car 1 véhicule supplémentaire.

**Autres services extérieurs : 69400 €**

Légère hausse sur chaque ligne

**Impôts et taxes... : 5400 €** idem 2024 (inclus taxe habitation)

**Charges de personnel : 425000 €** en hausse avec prévision embauche emploi ANS

**Autres charges de gestion courante : 629800 €**

Postes ajustés par rapport à 2024 avec une baisse sur le Normandie Avenir (1 seul secteur) et le Beach (pas de tournoi international)

**Charges Exceptionnelles : 0 €**

**Dotation aux amortissements et dépréciation : 27500 €**

Légère baisse due au matériel en fin d'amortissement et baisse provision dépréciation des créances.

### PRODUITS :

**Recettes FFHB : 630000 €** (idem charges redevances FFHB)

**Recettes Ligue : 477800 €**

Prise en compte du nombre de licences 2024/2025 au 30/04/25. Tarif Ligue inchangé

**Recettes ITFE : 150000 €**

Estimation Participation stagiaires. En baisse par rapport à 2024 car il y avait une recette de 2023 passée en 2024

**Recettes diverses : 44000 €**

Total idem à 2024

**Subventions d'exploitation : 260000 €**

CTI FFHB : en légère baisse

Convention d'objectifs Région Normandie : Idem 2024

ANS Pôles : légère baisse par rapport à 2024

Aide à l'emploi Apprentis : +3000 par rapport à 2024 (nouveau contrat pour la rentrée)

ANS : +12000 € : un dossier de création de poste prévu

**Autres produits de gestion courante : 227700 €**

Recettes diverses : activités normales

Pôles et Cref : Participation des familles sur les facturations du CRJS Havre et du CSN Caen

Frais administratif CTA : idem 2024

Participation Inter-Comités Phase Nationale : participation des Comités sur les frais d'hébergement et de restauration (1 seul secteur à domicile)

**Produits financiers : 2300 €** intérêts livret A idem 2024

**Quote Part subv. Investissements et Equipements : 7200 €** en hausse car subvention nouveau véhicule en plus

**Utilisation des Fonds dédiés 2024 : 29000 €**

Reprise pour utilisation des fonds dédiés

**REDEVANCES LIGUE**

	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>Frais de SECRETARIAT</b>		
. Club Nat./ Régional	200	<b>200</b>
. Club Départemental	100	<b>100</b>
<b>INDEXATION LICENCES et MUTATIONS</b>		
. Plus de 16 ans (Dont Beach compétition et Para Hand)	18,10	<b>18,10</b>
. plus de 16 ans dirigeants	18,10	<b>18,10</b>
. 12 à 16 ans	14,80	<b>14,80</b>
. Moins de 12 ans	13,80	<b>13,80</b>
- Loisirs, handfit, Handensemble, Beach, Corpo	13,80	<b>13,80</b>
. Evenementielles	gratuit	<b>gratuit</b>
Mutations à partir de 13 ans	17	<b>17</b>
<b>MUTATION (avec part fédérale)</b>		
. Plus de 16 ans (FFHB + LNHB)	(90+97) = 187	(90+97) = <b>187</b>
. De 13 à 16 ans (FFHB + LNHB)	(54+53) = 107	(54+53) = <b>107</b>
. 12 ans et Moins	gratuit	<b>gratuit</b>
. Dirigeants	gratuit	<b>gratuit</b>
<b>DROITS DE CONSIGNATION</b>		
Régional	200	<b>200</b>
National	400	<b>400</b>
<b>Appel au Jury d'appel</b>		
clubs Rég.	400	<b>400</b>
Clubs Nat.	750	<b>750</b>
<b>Retard + de 5 jours sur l'envoi des Documents Administratifs après 1ère relance *</b>	150	<b>150</b>

\* Retour vers la Ligue, des clubs et des comités

**REDEVANCES LIGUE**

<b>ENGAGEMENTS</b>	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>DIVISION</b>		
<b>Pour information N3 Masculins (Redevance Fédérale)</b>		
Pré-Nationale Masculins	1850	<b>1850</b>
Excellence Régionale Masculins	300	<b>300</b>
Honneur Régional Masculins	220	<b>220</b>
-19 ans Excellence Territoriale Masculins	180	<b>180</b>
-17 ans Excellence Régionale Masculins	130	<b>130</b>
-17 ans Honneur Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-15 ans Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-15 ans Honneur Régionale Masculins	90	<b>90</b>
-13 ans Excellence Régionale Masculins	90	<b>90</b>
	gratuit	<b>gratuit</b>
<b>Pour information N2 Féminines (Redevance Fédérale)</b>		
Pré-Nationale Féminines et Nationale 3 Féminines	1850	<b>1850</b>
Excellence Régionale Féminines	240	<b>240</b>
-19 ans Excellence Territoriale Féminines	190	<b>190</b>
-17 ans Excellence Régionale Féminines	130	<b>130</b>
-15 ans Excellence régionale Féminines	110	<b>110</b>
-13 ans Excellence Régionale Féminines	90	<b>90</b>
	gratuit	<b>gratuit</b>
Coupe de Normandie + 16 ans	40	<b>40</b>
Coupe de France clubs Régionaux	50	<b>50</b>

**Les indemnités d'arbitrage sont payées directement par les clubs lors des matchs.  
Une péréquation sera effectuée par la Ligue en fin de saison pour chaque poule afin  
d'équilibrer les dépenses de chaque club.**

<b>Frais administratifs CTA</b> <i>(stages, suivis, formation des arbitres et JA...)</i>	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>DIVISION</b>		
Pré-Nationale Masculine	400	<b>400</b>
Excellence Masculine	350	<b>350</b>
Honneur Masculine	250	<b>250</b>
Pré-Nationale Féminine + N 3 Féminine	300	<b>300</b>
Excellence Féminine	250	<b>250</b>

<b>Sanction CTA</b>	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>Quota arbitrage club non réalisé (par match)</b>	15	<b>15</b>



**REDEVANCES LIGUE**

<b>PEREQUATION KM</b>	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b><i>DIVISION</i></b>		
Pré-Nationale Masculins	220	<b>220</b>
Excellence Masculins	160	<b>160</b>
Honneur Masculins.	120	<b>120</b>
Pré-Nationale / N 3 Féminines	160	<b>160</b>
Excellence	120	<b>120</b>

<b>FORFAIT</b>	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b><i>Masculins</i></b>		
Pré-Nationale	210	<b>210</b>
Excellence	210	<b>210</b>
Honneur	210	<b>210</b>
-19 ans Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-19 ans Territoriale Masculins	110	<b>110</b>
-17 ans Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-17 ans Pré Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-15 ans Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-15 ans Pré Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
-13 ans Excellence Régionale Masculins	110	<b>110</b>
Forfait général +16	630	<b>630</b>
Forfait général Jeunes	330	<b>330</b>
<b><i>Féminines</i></b>		
Pré-Nationale + Nationale 3	210	<b>210</b>
Excellence	210	<b>210</b>
-19 ans Excellence Régionale Féminines	110	<b>110</b>
-19 ans Territoriale Féminines	110	<b>110</b>
-17 ans Excellence Régionale Féminines	110	<b>110</b>
-15 ans Excellence régionale Féminines	110	<b>110</b>
-13 ans Excellence Régionale Féminines	110	<b>110</b>
Forfait général +16	630	<b>630</b>
Forfait général Jeunes	330	<b>330</b>
Coupe de Normandie +16 Masculins et Féminines	210	<b>210</b>
Jeunes	110	<b>110</b>
Coupe de France		<b>engagement conservé</b>
1er tour à partir du 2ème tour	engagement conservé 50	<b>50</b>



**REDEVANCES LIGUE**

CMCD Régionale	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>Socle de base non atteint :</b>		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170	170
Excellence Masculins	125	125
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85	85
<b>Seuil de ressource non atteint :</b>		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170	170
Excellence Masculins	125	125
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85	85

Divers	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
<b>Demande d'autorisation de rencontre amicale (1)</b>	gratuit	gratuit

(1) La demande officielle de déclaration de tournoi ou de match amical reste obligatoire mais gratuite

: si pas de déclaration : **sanction financière**

AMENDES	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
Pénalité liée à l'honorabilité des dirigeants : 1ère infraction	mise en demeure	<i>mise en demeure</i>
Pénalité liée à l'honorabilité des dirigeants : à partir de la 2ème infraction	50	50
Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	40	40
Non respect de l'obligation de licence	de 100 à 5000	<b>de 100 à 5000</b>
Absence de maillots différents	130	130
Non respect de l'obligation liée à la mention "encadrant" :		
1er manquement	Avertissement	<b>Avertissement</b>
A partir du 2ème manquement	150	150
Absence de responsable de l'espace de compétition	20	20
Conclusion de Rencontre non parvenue dans les délais	50	50
Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu :		
- > 16 ans	50	50
- jeunes	20	20
Non utilisation de la Feuille De Match Electronique ( <i>hors panne informatique</i> )	210	210
Manquement obligation vérification feuille de match (par club et par mention manquante)	20	20
Manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM	20	20
Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	20	20
Officiel de banc ou de table non licencié	20	20
Non respect des délais de transmission de la FDME :		
transmise après 20H ou minuit selon l'heure du match	20	20
transmise au-delà du 3ème jour ouvrable	130	130
Non communication d'un Résultat	30	30
Match perdu par pénalité :		
+16 ans	50	50
jeunes et < 18 ans	20	20
Absence de déclaration de rencontres amicales :		
Tournoi Régional	110	110
Tournoi National	320	320
Match à rejouer	Voir règlement COC + FFHB	
Manquement réglementation colle et résine	210	210

+ Voir les autres tarifs dans le guide financier de la FFHB

SANCTIONS DISCIPLINAIRES	Saison 2024/2025	Saison 2025/2026
Avertissement et/ou blâme	30	30
Date Suspension Ferme	60	60
Date Suspension Sursis	30	30
Suspension 1 an ou 2 ans	1000	1000
Suspension 3 ans ou plus	1400	1400
Inéligibilité à temps (par an)	350	350
Radiation	1600	1600
Par date de rencontre à Huis Clos	150	150
Par date rencontre Huis Clos niveau Départemental	75	75
Par date de Suspension de Salle	190	190
Par date suspension salle niveau Départemental	95	95
Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups ou comportement collectif inacceptable de l'équipe	150 + N points de retrait	<b>150 + N points de retrait</b>
Corruption ou/et tentative de corruption	1500 à 3000	<b>1500 à 3000</b>

Voir autres tarifs dans l'annuaire FFHB article 22.4 du règlement disciplinaire + annexe 5 du règlement disciplinaire et article 3.2 du guide financier.



**REDEVANCES FEDERALES**

	Licence	Assurance IA Facultative	TOTAL
<b>LICENCES COMPETITIVES</b>			
Dirigeant et Blanche Dirigeant	19,26	1,20	<b>20,46</b>
Dirigeant 12-16 ans article RG 37	19,26	1,20	<b>20,46</b>
Blanche joueur HAND A 7	34,43	3,25	<b>37,68</b>
HAND A 7 + 16 ans	34,43	3,25	<b>37,68</b>
HAND A 7 de 12 à 16 ans	22,37	1,25	<b>23,62</b>
HAND A 7 de 6 à 12 ans	17,31	0,40	<b>17,71</b>
BEACH + 16 ans	27,47	3,25	<b>30,72</b>
BEACH de 12 à 16 ans	17,66	1,25	<b>18,91</b>
PARAHAND + 16 ans	27,47	3,25	<b>30,72</b>
PARAHAND 12 - 16 ans	17,66	1,25	<b>18,91</b>

<b>LICENCES NON COMPETITIVES</b>			
BABY HAND (0 -5 ans)	17,31	0,40	<b>17,71</b>
LOISIR HAND A 7 / HAND A 4 + 16 ans	26,73	3,00	<b>29,73</b>
LOISIR HAND A 7 / HAND A 4 6-12 et 12-16 ans	13,49	1,10	<b>14,59</b>
LOISIR BEACH + 16 ans	26,73	3,00	<b>29,73</b>
LOISIR BEACH 6-12 et 12-16 ans	13,49	1,10	<b>14,59</b>
HANDFIT 12-16 ans et + 16 ans	26,73	3,00	<b>29,73</b>
HANDESEMBLE 6-12 ans / 12-16 ans / +16 ans	13,49	1,10	<b>14,59</b>

<b>PRATIQUE EVENEMENTIELLE</b>	0,00	0,15	Prise en charge FFHB
--------------------------------	------	------	----------------------

⇒ Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire **séparément et individuellement** une des options complémentaires proposées par le contrat d'assurance fédéral, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

**Option 1 : 59 € ; Option 2 : 99 € ; Option 3 : 159€ ;**

**Option centre de formation** (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150€ ou 240€

<b>DISPOSITIONS NOUVEAUX CLUBS</b>	
<p><b>Aide à la création nouveau club</b></p> <p>Aide au titre de la première saison (article 16.1.3 des RG FFHB) :</p> <p><b>Condition d'obtention de l'aide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nouvelle affiliation devra être validée par la Ligue Régionale concernée</li> <li>- Le club nouvellement affilié devra justifier d'au moins 7 licenciés qualifiés (hors licenciés événementiels), dont au moins 3 dirigeants licenciés majeurs.</li> </ul> <p>Le Territoire devra transmettre le formulaire de demande à la FFHB (voir dans Règlement FFHB)</p>	1 300 €

<b><u>AFFILIATION ou REAFFILIATION CLUBS</u></b>	Affiliation	Handmag (support digital) accès et diffusion illimités	Approches Handball (support digital) accès et diffusion illimités	TOTAL
Nationaux , Régionaux, Départementaux	65	65	46	<b>176</b>

**Tarifs sous réserve de modifications Fédérales**

**REDEVANCES NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS**

TARIFS FORMATIONS 2024/2025	Seuil minimal d'ouverture de session	Bénévoles	Salariés
<b>PARCOURS DE FORMATION PAR LA VOIE MODULAIRE</b>			
ACCOMPAGNATEUR ECOLE D'ARBITRAGE	10	40 €	60 €
OFFICIEL de TABLE de MARQUE (tarif pris en charge par la ligue pour les bénévoles)	20	40 €	60 €
RESPONSABLE de SALLE en COMPETITION (tarif pris en charge par la ligue pour les bénévoles)	20	40 €	60 €
ACCOMPAGNATEUR CLUB	30	80 €	120 €
ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL	3	190 €	280 €
ANIMATEUR ECOLE D'ARBITRAGE	10	120 €	180 €
ANIMATEUR BABYHAND	6	240 €	360 €
ANIMATEUR ECOLE DE HAND (Premiers Pas et Minihand)	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HAND A 4	6	160 €	240 €
ANIMATEUR BEACH HANDBALL	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HANDFIT	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HANDESEMBLE	6	240 €	360 €
ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE	10	120 €	180 €
DEBUTER DANS L'ENTRAINEMENT	10	200 €	300 €
ENTRAINEUR TERRITORIAL JEUNES (U11 à U18)	10	560 €	840 €
ENTRAINEUR TERRITORIAL ADULTES	10	480 €	720 €
ELABORATION et GESTION du PROJET ASSOCIATIF	10	160 €	240 €
Elaborer le projet associatif du club*			
Recruter et mobiliser des bénévoles*			
Gérer les tâches administratives de l'organisation du club*			
Politiques publiques et demandes de subventions*			
Développer des actions citoyennes au sein du club*			
L'environnement du club et les acteurs associés*			
Les responsabilités d'un dirigeant associatif de club*			
Gestion comptable et financière de son club*			
VALORISER et PROMOUVOIR les ACTIVITES	10	120 €	180 €
Conduire et animer une réunion*			
Diversifier les offres de pratiques de son club*			
Développer de nouveaux partenaires pour son club ; sponsoring et mécénat*			
Les outils numériques et digitaux au service de la gestion du club ; applications fédérales et réseaux sociaux*			
Recyclage niveau animateur - Séance et Echanges à Thématiques Techniques**	/	60 €	60 €
Recyclage niveau animateur - Séance et Echanges à Thématiques Techniques**	/	120 €	120 €

\* : Pour les modules « Elaboration et gestion du projet associatif » et « Valoriser et promouvoir les activités », les thématiques ou contenus du module seront en accès gratuits jusqu'à trois circonstances. A la quatrième participation le stagiaire devra s'inscrire sur le module.  
\*\* : Les formes de recyclage sont encore à déterminer pour la saison 2024/25

Les parcours modulaires ne sont pas éligibles aux financements publics, seuls les parcours continus (RNCP) seront pris en charge par les OPCO et CPF.

L'ensemble des tarifs des parcours modulaires pour les bénévoles est calculé sur la base d'un équilibre entre un nombre minimum de stagiaires inscrits et le coût pédagogique. Si le nombre d'inscrits dépasse le seuil fixé par l'ITFE pour l'ouverture du module, une dégressivité des tarifs sera appliquée en faveur des structures.

<b>PARCOURS DE FORMATION PAR LA VOIE CONTINUE</b>		
<p><b>TITRE à FINALITÉ PROFESSIONNELLE de NIVEAU 4</b></p> <p>La typologie et l'appellation des emplois liée à ce métier sont, à ce jour, multiples : Agent de développement sportif, Animateur développeur, Educateur entraîneur, Animateur socio-sportif, Animateur éducateur. RNCP Jusqu'au 26/04/2027</p> <p>Code de la fiche RNCP38917</p> <p>Codes NSF : 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs et 411 : Pratiques sportives</p> <p>Formacodes : 15416 : Handball et 15436 : Éducation sportive</p> <p>BC1 – Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FF Handball, en sécurité – 60 h</p> <p>BC2 – Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FF Handball – 40 h</p> <p>BC3 – Concevoir, animer, évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball* - 250 à 350 h</p>		
<b>TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE</b>	<b>Formation continue en alternance</b>	
	<i>Volumes horaires prévisionnels, selon renforcements et allègements possibles après positionnement et coûts Apprentissage susceptibles d'être modifiés au regard des décisions de France Compétences sur proposition de la CPNEF.</i>	
	Volumes horaires	Coût pédagogiques
	<p><b>Educateur de Handball</b> Parcours classique hors apprentissage</p>	<p>350 h à 450 h heures en centre en fonction du positionnement</p> <p>12 € / heure</p>
<p><b>Educateur de Handball</b> <b>Parcours en « Apprentissage »</b> Exemple pour un parcours en 12 mois</p>	<p>402 h à 490 h en centre en fonction du positionnement</p> <p>7843 € <i>(Coût contrat, prise en charge AFDAS)</i></p>	
<p><b>Educateur de Handball</b> <b>Parcours en « Apprentissage »</b> Exemple pour un parcours en 14 mois</p>	<p>469 h à 490 h en centre en fonction du positionnement</p> <p>9150 € <i>(Coût contrat, prise en charge AFDAS)</i></p>	

\* : On entend par « Pratiques Handball » :

- « Handball à 7 », désigne la pratique dite traditionnelle de la discipline regroupant le public « jeunes » (Catégories U11 jusqu'à U18) et le public « adultes ».

- « Offres de pratiques », désigne l'ensemble des pratiques suivantes : BabyHand, Handball 1ers Pas, Hand à 4, Handfit (sport santé), Handensemble (sport et handicap), Beach Handball

**AUTRES TARIFS LIGUE**

**TARIF FRAIS KILOMETRIQUES**

Remboursement frais kilométriques Ligue	0,40 € du kilomètre
-----------------------------------------	---------------------

**TARIFS ARBITRAGE**

	Compétitions	Masculins	Féminins
CHAMPIONNAT	N3 Territoriale		55 €
	Pré-Nationale	55 €	
	Excellence Régionale	40 €	35 €
	Honneur Régionale	35 €	
	1ère DIVISION TERRITORIALE	30 €	
	2nde / 3ème / 4ème DIVISION TERRITORIALE	25 €	
COUPES	Coupe de Normandie	40 € (55 € sur la finale)	
	Coupe Départementale	30 € (40 € sur la finale)	
	Coupe de France Régionale / départementale : (barème kilométrique : tarif Ligue) du 1er au 5ème tour	30 € par match sec et 50 € par touroi	
	Finale de zones et de secteurs (barème kilométrique : 0,30 € du km par juge arbitre)	60 € par juge arbitre et par tournoi	
JEUNES	- 18 France M / - 18 France F (voir barème kilométrique FFHB )	30 €	
	-19 / -17 Championnat - Coupes - Finalités	30 € (20 € sur niveau départemental)	
	-15 Championnat - Coupes - Finalités	25 € (20 € sur niveau départemental)	
	Inter-comités	Pas d'indemnité car moment de formation	
MATCH AMICAL		50% du TARIF CHAMPIONNAT selon le niveau de jeu le plus élevé	
FORMATION	JUGE ACCOMPAGNATEUR Territorial Suivi sur -17 CF & -18 CF à Seniors (Niveau Honneur Régional minimum)	50 €	
	JUGE ACCOMPAGNATEUR Territorial SUIVI sur niveau « départemental »	35 €	
	JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL sur RENCONTRES JEUNES -17 et en dessous	30 €	
	JUGE Délégué Territorial	40 €	

+ FRAIS KILOMETRIQUES : 0,40 €/KM pour tous, pas de forfait sur faible kilométrage, prise en charge des frais de péage.  
Une seule voiture prise en charge en cas d'arbitrage en Binôme (+ trajet jusqu'au point de rencontre des 2 arbitres)

## ***ECHELONNEMENT DU PAIEMENT DES REDEVANCES***

Pour faciliter les échéances du budget des Clubs et conformément aux décisions votées par l'Assemblée Générale de Bayeux le 28 Novembre 1976 sur les modalités d'application de la politique financière de la Ligue concernant le fractionnement par tiers, les redevances Ligue seront facturées aux périodes ci-dessous. Il est rappelé que les tarifs devraient être soumis chaque saison à une augmentation fixée au taux de l'indice INSEE.

### **ECHEANCES POUR LA SAISON 2025-2026**

#### **MOIS DE JUIN**

- . Affiliation FFHB et Cotisation Clubs LNHB

**(La facture de l'affiliation et de la cotisation LNHB sera à payer dès réception. Les Clubs n'ayant pas réglé cette facture ne pourront pas démarrer leur championnat et les qualifications de licences seront bloquées)**

#### **MOIS DE SEPTEMBRE**

- . Engagements Championnats (Pré-Nationale - Excellence – Honneur).
- . Première facturation des licences (au réel avec possibilité de payer en 3 fois)

#### **MOIS DE DECEMBRE**

- . Engagements Championnats Jeunes
- . Coupes de Normandie

#### **MOIS DE JANVIER**

- . 2ème facturation des licences (au réel avec possibilité de payer en 3 fois)
- . Péréquation kilométrique
- . Frais administratifs CTA

#### **MOIS DE JUIN**

- . Solde des licences de la saison 24/25.

***Nous vous rappelons que les conditions générales de règlement sont de trente jours date de facture MAIS QUE certaines factures sont à régler à réception mais dans ce cas cela sera précisé sur la facture.***

***Concernant les 2 premières facturations des licences, vous aurez la possibilité de payer la totalité directement ou en 3 échéances.***